



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Première Commission

3^e séance plénière

Vendredi 9 octobre 2020, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux délégations, je rappelle de nouveau que l'inscription sur la liste évolutive des orateurs et oratrices pour cette phase de nos travaux sera close le lundi 12 octobre à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de leur pays et à 13 minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Les déclarations peuvent porter sur des points de vue généraux, des questions spécifiques prioritaires qui méritent une attention particulière et la présentation de propositions à discuter.

J'encourage les délégations qui ont des déclarations longues à n'en lire qu'une version résumée et à en faire publier le texte intégral sur le portail eStatements. J'invite également les orateurs et oratrices à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour le rôle moteur que vous avez joué dans la définition des modalités pour la session de la Première Commission cette année. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dresse de nouveaux obstacles à nos travaux. Il est toutefois important que nous puissions exercer nos activités du mieux que nous pouvons. Nous sommes certains que nous serons en mesure de le faire dans le cadre que vous nous avez tracé.

La Norvège est pleinement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, qui ne peut être atteint que par l'élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable de ces armes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de nos efforts communs en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de ses applications. La Norvège œuvre à l'universalisation et à l'application complète du Traité. Nous appuyons les efforts déployés pour organiser, dans les meilleurs délais, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP.

Le 25 février, à Berlin, un groupe de 16 pays a publié une déclaration ministérielle sur la promotion du désarmement nucléaire, qui recensait 22 mesures concrètes, ou tremplins, pour y parvenir. Nous encourageons tous les États à adhérer à ces mesures.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Nous saluons également l'initiative des États-Unis tendant à la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire. La vérification du désarmement nucléaire est cruciale pour réaliser des progrès dans ce domaine, et il nous semble encourageant que les travaux en la matière prennent de l'ampleur et qu'un nombre croissant d'États se mobilisent concrètement dans ce sens.

Pour la session de cette année de la Commission, nous proposons, de concert avec des pays partenaires, un projet de décision sur la vérification du désarmement nucléaire afin de maintenir ce sujet à l'ordre du jour de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Des décisions similaires ont été adoptées en 2017 et 2018, et nous espérons que tous les États appuieront ce projet de décision.

La Norvège plaide en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de la négociation et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Les accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels constituent la norme mondiale de vérification qui permet à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de surveiller et d'évaluer le respect des obligations découlant du TNP.

Les programmes d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée demeurent parfaitement inacceptables. Nous appuyons fermement les résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet et appelons la République populaire démocratique de Corée à renouer avec des négociations sérieuses.

Le non-respect par l'Iran des limites fixées dans le Plan d'action global commun est très préoccupant. Nous demandons instamment à l'Iran de se conformer de nouveau pleinement à l'accord et de coopérer sans réserve avec l'AIEA sur toutes ses obligations en matière de garanties.

Le dialogue sur la maîtrise des armements et la stabilité stratégique entre les grandes puissances joue un rôle crucial dans la promotion de la sécurité mondiale. Nous nous félicitons des discussions en cours sur la maîtrise des armements et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et la Russie. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est important pour garantir la stabilité stratégique et promouvoir le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous

encourageons donc à proroger l'accord en place, dans la perspective d'en étendre la portée. Nous appuyons également l'invitation lancée par les États-Unis à la Chine pour qu'elle participe à un tel dialogue.

La Norvège condamne l'attaque au Novitchock, un agent neurotoxique, contre le citoyen russe Alexei Navalny. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie d'enquêter sur cette affaire de la manière la plus approfondie et la plus transparente possible.

Nous restons profondément préoccupés que le régime syrien possède toujours des armes chimiques et des sites de production de telles armes.

Nous sommes consternés par l'emploi répété d'armes chimiques ces dernières années. Nous continuons à condamner vigoureusement toute utilisation d'armes chimiques. Toute violation de la norme mondiale de non-utilisation est inacceptable, et nous réclamons qu'il soit mis fin à l'impunité des auteurs de ces crimes odieux. La Norvège réitère son plein appui au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à son directeur général.

La Convention sur les armes biologiques reste un pilier clef de l'architecture mondiale du désarmement. Nous sommes préoccupés par les difficultés financières de la Convention.

Du fait de la pandémie de COVID-19, nous recourons plus encore aux technologies de l'information et des communications. Nous assistons à une augmentation constante des cyberactivités malveillantes menées par des acteurs tant étatiques que non étatiques. Récemment, nous avons vu ces acteurs profiter de la pandémie mondiale, notamment en ciblant des infrastructures critiques, indispensables pour atténuer les effets de la crise. C'est inacceptable et montre à quel point il est urgent que tous les États prennent des mesures conjointes. Un cyberspace accessible, libre, ouvert et sécurisé à l'échelle mondiale est plus que jamais crucial au fonctionnement du monde.

Nous nous félicitons des discussions menées au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Il est important de leur permettre de mener leurs efforts à bien de manière ordonnée et

constructive. En fonction des conclusions de ces deux instances, nous devrions envisager comment continuer de promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace à la prochaine session de la Première Commission.

Les activités dans l'espace et l'infrastructure mondiale qui les sous-tend ont également une importance pour la sécurité mondiale et nationale. La Norvège reste déterminée à prévenir une course aux armements dans l'espace. L'initiative du Royaume-Uni, à l'origine d'un projet de résolution sur la réduction des menaces spatiales, permet de jeter les bases d'éventuelles discussions autour d'un comportement responsable dans l'espace, des perceptions de la menace et de leur gestion. Ces discussions devraient grandement contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans l'intérêt de tous, y compris des États menant des activités spatiales et de ceux qui appuient les services spatiaux ou en dépendent.

Les mines terrestres et les armes à sous-munitions tuent et mutilent sans discrimination encore longtemps après la fin d'un conflit. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été un franc succès, mais des problèmes subsistent. Nous avons constaté dernièrement une hausse inquiétante de l'emploi de mines terrestres improvisées et des blessures qu'elles causent. Il est essentiel de répondre à ces défis dans le cadre de la Convention, et l'amélioration de la sensibilisation aux risques en constitue un élément important. Le plan d'action adopté à Oslo l'année dernière constitue un point de référence et fournit des lignes directrices pour sa mise en œuvre. Nous espérons qu'un nouveau plan d'action efficace pour la Convention sur les armes à sous-munitions sera adopté à Lausanne plus tard cette année.

Nous devons continuer à lutter contre le commerce irresponsable et illicite des armes légères et de petit calibre sous toutes ses formes. Le Traité sur le commerce des armes connaît une dynamique positive. La Norvège continue d'appuyer les efforts visant l'application effective du Traité afin d'établir des normes universelles pour un commerce international des armes responsable.

Nous soulignons l'importance d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les efforts déployés pour la maîtrise des armements.

La Norvège est résolument favorable au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux États signataires pendant notre présidence de 2019 à 2020 et nous continuerons d'œuvrer à sa pleine universalisation.

M. Popolizio Bardales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre conduite des travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui et l'engagement de ma délégation pour que les débats de la Commission soient fructueux.

Cette année très spéciale pour l'Organisation des Nations Unies, durant laquelle nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de sa création et préparons la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), a été assombrie par les ravages de la pandémie qui a durement touché le monde entier. Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), tant sur le plan sanitaire que socioéconomique, ont mis en évidence nos vulnérabilités et la nécessité de coopérer étroitement et de manière coordonnée pour y faire face. Ces circonstances nous incitent également à réfléchir aux dépenses militaires inutiles qui sont consacrées au perfectionnement et à la mise au point d'armes, au détriment de la santé publique et de la relance économique de nos pays.

Comme on le sait, le Pérou est un pays épris de paix qui promeut depuis longtemps le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Notre position de principe nous a conduits à participer à tous les régimes internationaux et à toutes les instances multilatérales en la matière, où nous avons plaidé pour un désarmement général et complet ainsi que pour une maîtrise efficace et effective des armements.

C'est dans ce contexte que nous participons activement aux travaux de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, car nous sommes persuadés que sa mise en œuvre efficace, méticuleuse et transparente contribuera de manière décisive et directe à prévenir et à éliminer le commerce illicite des armes classiques et à empêcher leur détournement vers le marché noir.

De même, conformément à notre position ferme en faveur d'un contrôle strict et cohérent des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, nous sommes résolument employés à mettre en œuvre

le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action et à la poursuite des efforts en vue de l'adoption d'instruments juridiquement contraignants relatifs au marquage, à l'enregistrement et au traçage de ces armes.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont un autre enjeu qui intéresse beaucoup mon pays, car l'objectif premier vers lequel nous devons tendre est l'avènement d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Le Pérou considère que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une grave violation du droit international, notamment du droit international humanitaire. La seule façon de se prémunir contre la grave menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité, c'est de les interdire et de les éliminer complètement, et ce, de toute urgence.

C'est la raison pour laquelle nous avons été parmi les premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car nous estimons que les conséquences de l'emploi de ces armes seraient catastrophiques. En outre, nous ne pensons pas que le Traité nuira au régime actuel de désarmement et de non-prolifération ; au contraire, il le renforcera et le complètera, en facilitant notamment la mise en œuvre de l'article VI du TNP.

Le Pérou estime par ailleurs que le TNP sera renforcé si les arsenaux nucléaires restants sont réduits. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de respecter l'article VI et de renforcer le régime en prenant des mesures concrètes. En ce qui concerne le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est lui aussi un instrument essentiel. Nous soulignons donc l'importance de promouvoir son universalité et son entrée en vigueur dans les meilleurs délais et exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité à le signer et à le ratifier, car leur ratification de cet instrument est indispensable.

Conformément à notre position de principe en faveur du régime de non-prolifération nucléaire, nous notons avec une vive préoccupation les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies,

du régime de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans ce même contexte, nous espérons que le Plan d'action global commun avec l'Iran ne sera pas davantage affaibli et que toutes les parties à cet accord honoreront leurs engagements.

La détérioration du régime de non-prolifération n'est pas propre aux armes nucléaires. Nous avons récemment observé les violations et les défis auxquels fait face le régime de non-prolifération des armes chimiques. Dans ce cadre et depuis la mise en place de la Convention sur les armes chimiques, nous avons exprimé notre engagement en faveur de l'élimination et de la non-prolifération de ce type d'armes.

C'est pourquoi nous déplorons l'utilisation récurrente de produits chimiques toxiques comme armes dans certains pays et réaffirmons notre condamnation de ces actes, qui sont incontestablement une violation de l'esprit de la Convention et une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Nous ne saurions tolérer l'impunité pour les auteurs de ces crimes.

En ce qui concerne les mécanismes de désarmement, ma délégation considère que la relance de la Conférence du désarmement est une priorité, car cette instance devrait être le principal organe de négociation des accords multilatéraux sur les questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements. Mon pays exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve d'une plus grande volonté politique en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail complet et équilibré.

Le Pérou regrette également que la Commission du désarmement n'ait pas tenu de séances de fond cette année. Nous invitons instamment les États à mettre de côté leurs divergences et à reprendre les travaux de fond l'année prochaine.

Dans le contexte actuel, les nouvelles technologies, qui se propagent rapidement, entraînent une mutation des conflits de notre époque et donnent lieu à de nouveaux défis en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, sans oublier le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je pense en particulier aux drones aériens, qui sont utilisés comme arme de guerre par des forces armées clandestines et des acteurs non étatiques, et aux systèmes d'armes létaux autonomes. S'agissant du premier cas, nous considérons qu'il est impératif que la

communauté internationale régleme la utilisation, le transfert et la prolifération des drones aériens. Dans le second cas, il faut d'urgence définir les systèmes d'armes létaux autonomes et identifier leurs caractéristiques en vue d'engager un processus international pour leur réglementation.

Sur un tout autre sujet, c'est à mon pays qu'il revient, cette année encore, de présenter, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le projet de résolution consacré au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes(A/C.1/75/L.57), dont le siège est situé à Lima. Nous espérons que, comme les années précédentes, nous bénéficierons du précieux appui de toutes les délégations pour que ce projet de résolution soit adopté par consensus.

Je tiens à conclure mon intervention en renouvelant l'attachement fort et indéfectible du Pérou au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Je réaffirme donc la détermination de ma délégation à continuer à tout mettre en œuvre pour contribuer aux travaux de la Première Commission et à la réalisation de ses objectifs.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La délégation de Thaïlande se joint aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous avons toute confiance dans le Bureau placé sous votre direction et vous assurons de notre appui pour une soixante-quatrième session couronnée de succès.

La Thaïlande souscrit aux déclarations faites par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Il y a quelques semaines, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), nous avons tous pris l'engagement de faire respecter les dispositifs et accords internationaux relatifs à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Nous nous sommes aussi engagés à revitaliser le multilatéralisme et la coopération internationale. La Thaïlande estime que, pour tenir notre promesse, tous les États Membres doivent travailler ensemble, s'engager dans un dialogue constructif et envisager des approches communes en

matière de désarmement et de non-prolifération, même dans le contexte géopolitique difficile actuel.

Le désarmement nucléaire reste la priorité de la Thaïlande, car il constitue un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales. Nous restons fidèles à nos engagements en matière de non-prolifération. Dans le même temps, nous appelons tous les États Membres à œuvrer de bonne foi en faveur de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement.

Nous nous félicitons de la bonne nouvelle indiquant que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires approche des 50 ratifications requises pour son entrée en vigueur. Ce traité démontre clairement que le multilatéralisme renforce la dynamique des programmes de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À l'approche de ce jalon historique, nous tenons à rappeler que nos efforts ne s'arrêtent pas à l'entrée en vigueur du Traité. Il nous reste encore beaucoup à faire pour passer du texte du Traité à sa mise en œuvre concrète.

En attendant, le Plan d'action global commun reste d'une importance cruciale pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au-delà. Nous appelons les parties à poursuivre leur coopération de bonne foi et par des moyens diplomatiques, afin de trouver une solution pacifique acceptable pour tous. Nous invitons également l'Iran à se conformer pleinement à cet accord et à prendre les mesures nécessaires pour l'entretenir et le renforcer.

Nous exhortons par ailleurs toutes les parties concernées à reprendre un dialogue pacifique pour faire advenir une paix et une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée, et nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Thaïlande se réjouit également de participer à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été repoussée à l'année prochaine en raison de la situation sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons les États Membres à engager un dialogue constructif en amont de cette conférence, afin qu'elle produise un résultat substantiel, tangible et durable.

Dans le même temps, la Thaïlande attache la plus haute importance au respect universel du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

et aux travaux importants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux zones exemptes d'armes nucléaires. D'autres armes de destruction massive, à savoir les armes chimiques et biologiques, commandent encore toute notre attention et notre coopération. La Thaïlande appelle les États Membres à s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent au titre des conventions pertinentes.

Le commerce illicite, la prolifération et le trafic d'armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, continuent de représenter une grave menace en raison de leur lien indissociable avec la criminalité transnationale, le terrorisme et les violations des droits humains. La Thaïlande attache donc une grande importance au rôle que joue le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'agissant de freiner leur prolifération et de promouvoir un comportement responsable des États. À ce propos, nous comptons sur la réussite de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui doit avoir lieu en 2021.

En tant que pays qui continue de souffrir des mines terrestres antipersonnel, la Thaïlande considère qu'il est très important de remédier à leurs conséquences humanitaires et de respecter nos engagements découlant de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nos obligations au titre de l'article 4 de la Convention sont remplies depuis août 2019, puisque nous avons éliminé toutes les mines terrestres que nous conservions à des fins de formation. Nous portons actuellement nos efforts sur les opérations de déminage, que nous voulons achever d'ici à 2023.

L'évolution rapide des technologies redéfinit sans cesse la nature de nos travaux en matière de désarmement. L'espace extra-atmosphérique nécessite une plus grande attention, et il faut à tout prix éviter une course aux armements dans l'espace. Les États Membres doivent faire preuve de bonne foi, de transparence et de la plus grande retenue pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace.

Nous devons également accorder une plus grande attention aux progrès rapides des technologies des télécommunications, qui touchent à tous les aspects de nos vies. Bien que nous mesurions les avantages considérables que les technologies de l'information et des communications procurent à nos populations, l'usage malveillant de ces technologies peut porter

gravement atteinte à la sécurité internationale. À cet égard, la Thaïlande se félicite des rôles complémentaires joués par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. La Thaïlande est prête à considérer toutes les idées et propositions constructives qui aident à protéger les technologies de l'information et des communications des activités malveillantes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Thaïlande est pleinement attachée au programme multilatéral de désarmement. Certes, le temps peut mettre notre détermination à l'épreuve et de nouveaux défis continueront de se poser à nous, mais nous sommes convaincus que, si nous y sommes fermement résolus, nos travaux ici contribueront à rendre le monde plus sûr, plus stable et plus prospère.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, et votre équipe, ainsi que la Secrétaire et son équipe, pour la grande diligence avec laquelle la session de la Première Commission de cette année a été préparée, dans des circonstances véritablement inédites, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La solide organisation mise en place n'a pas seulement été importante pour la Première Commission, elle a aussi servi aux autres commissions pour leurs préparatifs. Nous sommes pleinement convaincus que vous-même et le Bureau saurez mener nos travaux à bon terme. Le Liechtenstein vous assistera de son mieux pour cela.

Le mandat de la Première Commission englobe le désarmement et la sécurité internationale. Elle se réunit cette année en une période marquée par un sentiment d'insécurité qui n'a peut-être jamais été aussi fort dans la population, en raison de la pandémie en cours, des difficultés économiques, des effets des changements climatiques et aussi, c'est très important, d'un effritement sans précédent du droit international en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le monde assiste à une course aux armements de plus en plus incontrôlée, dans les domaines tant traditionnels qu'émergents, alors que les positions de plus en plus agressives de quelques États nuisent à la sécurité de tous les autres. La sécurité de l'Europe a

été encore affaiblie lorsque les États-Unis ont annoncé leur retrait du Traité « Ciel ouvert », signant ainsi la dernière extinction en date d'une série de mécanismes de maîtrise des armements. L'espace risque d'être rapidement militarisé, au détriment des importantes utilisations pacifiques de la technologie spatiale pour le développement durable, les technologies de l'information et la connectivité. Les armes continuent sans fléchir d'affluer vers les zones de conflit, et ce, parfois en violation ouverte des embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité. En parallèle, les accords régionaux de limitation des armements se trouvent sous tension.

Face à ces évolutions, la Première Commission serait bien inspirée d'abandonner son habituelle pensée cloisonnée en prenant acte du contexte plus large dans lequel les questions de sécurité devraient être traitées dans le monde d'aujourd'hui. Les accords juridiques dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération font partie intégrante du cadre juridique international. Leur érosion a des effets négatifs qui dépassent largement leur champ d'application, puisqu'elle remet en cause le principe fondamental de l'état de droit dans les relations internationales. Soixante-quinze ans après la fondation de l'ONU, il est une fois de plus urgent et nécessaire de rappeler que la primauté du droit et l'interdiction de l'emploi ou de la menace de la force sont au cœur même de la Charte des Nations Unies.

Le domaine où la sécurité baisse le plus perceptiblement et rapidement est celui du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire s'est éteint, la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques reste incertaine et les tensions autour du Plan d'action global commun ont atteint un nouveau pic déplorable qui, conjugué au statut précaire de l'accord lui-même, risque de saper l'intégrité des régimes de sanctions du Conseil de sécurité.

La République populaire démocratique de Corée ne semble pas disposée à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, encore moins à prendre des mesures vérifiables en faveur du désarmement nucléaire, et le tabou qui pèse depuis longtemps sur la conduite des essais nucléaires est ouvertement transgressé. Chaque annonce de plans concernant l'accumulation et la modernisation d'arsenaux nucléaires et l'abaissement des seuils d'utilisation nous éloigne un peu plus de la finalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le TNP a jadis ouvert la voie vers l'élimination des armes nucléaires en rendant leur acquisition illégale. Son absence de mise en œuvre est interprétée par certains comme une incitation à faire le contraire. La course aux armements nucléaires va directement à l'encontre des obligations qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires en vertu de son article VI, et met en péril, de ce fait, les victoires remarquables remportées au titre du pilier « non-prolifération ». L'équilibre que le TNP représentait à l'origine a été sans cesse fragilisé d'une façon qui menace l'intégrité du Traité dans son ensemble. Le rétablissement de cet équilibre doit être l'objectif principal de la prochaine conférence d'examen. Le Liechtenstein participera à cette conférence afin d'obtenir un résultat concret qui s'appuie sur les accords passés et ne revienne pas dessus.

Non seulement les armes nucléaires constituent une menace existentielle pour notre planète, leur existence elle-même porte atteinte à l'état de droit. Les principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire – nécessité, proportionnalité et distinction – ne laissent aucune place aux armes les plus destructrices et aveugles qui soient. Dans son avis consultatif historique de 1996, la Cour internationale de Justice, plus haute instance judiciaire, a conseillé les États dans ce sens.

Le Liechtenstein appuie fermement les actions collectives visant à interdire les armes nucléaires et s'est engagé à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qu'il a signé dès que possible. L'entrée en vigueur imminente du Traité créera une norme juridique internationale ô combien nécessaire contre les armes nucléaires, ce qui modifiera ainsi définitivement le cadre juridique du désarmement nucléaire et le mettra en phase avec les régimes applicables aux autres armes de destruction massive.

Des tendances inquiétantes montrent que le respect du droit international recule en ce qui concerne les autres armes de destruction massive. L'interdiction absolue d'employer des armes chimiques est ouvertement violée dans le cadre du conflit syrien, ce qui porte atteinte à l'une des normes les plus robustes du droit international coutumier. Dans le même temps, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est soumise à une pression politique croissante dans l'exécution de son mandat.

Par ailleurs, nos sociétés font le constat d'une menace nouvelle et grandissante liée aux armes chimiques dans le contexte civil, notamment avec

l'utilisation signalée d'agents neurotoxiques graves baptisés Novitchock, laquelle doit d'urgence faire l'objet d'une enquête exhaustive en vue d'en traduire les responsables en justice. Bien qu'il existe un large consensus sur le fait que les violations de la Convention sur les armes chimiques doivent donner lieu à des enquêtes approfondies et que justice doit être rendue, nombre des initiatives en ce sens se heurtent dans la pratique à l'obstructionnisme et aux attaques politiques.

Dans ce contexte difficile, le Liechtenstein salue les travaux d'organes indépendants tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, qui contribuent concrètement et minutieusement à amener les auteurs de tels crimes à en répondre.

Ces dernières années, nous avons assisté à une militarisation croissante du cyberspace. Le Liechtenstein se félicite de voir la cybersécurité être une question majeure à l'ordre du jour de la Première Commission, par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires présidés par des experts, le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

Les progrès de l'intelligence artificielle, l'omniprésence de la collecte et de la manipulation de données, ainsi que les cyberattaques militarisées contre les infrastructures critiques, notamment les réseaux de télécommunications, les réseaux électriques, les programmes de santé et les systèmes politiques et judiciaires, affaiblissent les normes démocratiques et exposent les institutions étatiques et leurs populations à des risques immenses.

L'interdiction du recours à la force, sauf en cas d'autorisation du Conseil de sécurité ou de légitime défense, doit être appliquée dans toutes ses dimensions, y compris dans le cyberspace. Bien qu'il soit communément admis que le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, s'applique pleinement au cyberspace, les activités des États et

d'autres acteurs qui déplacent les opérations de guerre dans le cyberspace ne subissent guère de conséquences.

Le Liechtenstein s'est penché sur le rôle que la Cour pénale internationale (CPI) pourrait jouer dans la réglementation de la guerre au fur et à mesure de son évolution au XXI^e siècle, en créant un conseil consultatif sur l'application du Statut de Rome à la cyberguerre. Ce conseil a longuement débattu de la manière dont les dispositions du Statut de Rome définissant les crimes relevant de sa compétence, notamment le crime d'agression, s'appliquaient aux cyberattaques. Son rapport final devrait être présenté à l'Assemblée des États Parties de la CPI dans le courant de l'année.

Le Liechtenstein préconise un nouveau cadre réglementaire pour les systèmes d'armes létaux autonomes, sous la forme de normes juridiquement contraignantes conçues pour garantir le facteur humain dans les prises de décisions de ces systèmes. Un facteur de contrôle humain effectif tout au long du cycle de vie des systèmes d'armes létaux autonomes est indispensable et contribue à garantir le respect du droit applicable, notamment le droit international humanitaire. Avec sa déclaration sur les systèmes d'armes létaux autonomes, auquel le Liechtenstein souscrit pleinement, l'Alliance pour le multilatéralisme a pris l'engagement politique important de promouvoir cet objectif.

En ces temps marqués par de fortes tendances nationalistes et par l'hostilité à l'égard des approches coopératives et multilatérales du désarmement, ces initiatives sont des instruments bienvenus pour faire avancer nos objectifs communs. L'histoire de l'ONU est façonnée par les coalitions de pays disposés à agir, qui offrent une perspective de réconciliation à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, dans le contexte des difficultés politiques actuelles.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Cameroun, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2). J'aimerais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous sommes réunis aujourd'hui tandis qu'une crise mondiale sans précédent nous rappelle l'urgence de réaliser des progrès concrets en matière de désarmement et de sécurité internationale. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré combien la communauté internationale peut

être fragile, combien nous sommes interdépendants et combien il est irrationnel de continuer à consacrer des ressources précieuses et rares aux arsenaux nucléaires et à la course aux armements dans plusieurs domaines stratégiques. Ces courses aux armements n'améliorent la sécurité d'aucune nation mais fragilisent au contraire la sécurité collective de tous, ainsi que les perspectives de préserver la paix internationale et de parvenir au développement durable.

L'Égypte a exprimé à maintes reprises sa vive inquiétude face à la montée des tensions internationales ces dernières années et à la tendance alarmante au retour d'une course aux armements, que personne ne peut gagner et qui, au-delà des armes nucléaires, inclut tous les types d'armes stratégiques, en rapport notamment avec la militarisation de l'espace, des technologies de l'information et des télécommunications et d'autres technologies émergentes.

Toute évaluation objective des progrès réalisés en vue d'honorer les engagements convenus à cet égard au sein de l'ONU depuis sa création ferait clairement apparaître d'énormes lacunes en matière de désarmement et de sécurité internationale, premier pilier de l'action de l'Organisation. L'absence de volonté politique de certains États reste une entrave à tout progrès sérieux dans la réalisation des objectifs convenus et le respect des obligations et engagements souscrits. Le recours continu à la dissuasion nucléaire par une poignée d'États ne peut plus être une norme moralement ou politiquement acceptable.

De surcroît, la résistance au lancement de négociations sur des instruments juridiquement contraignants visant à réglementer un certain nombre de technologies stratégiques et émergentes et à limiter les menaces qu'elles font peser sur la paix et la sécurité internationales prive l'ONU et la communauté internationale d'occasions précieuses de répondre aux aspirations des peuples du monde et des générations futures. Il est troublant que nous entendions autant d'appels pressants en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, alors que les auteurs de ces appels résistent fermement à l'élaboration de toute réglementation dans des domaines stratégiques clefs, notamment en ce qui concerne les technologies émergentes.

La Première Commission a toujours été l'instance principale pour traiter des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Comme toujours, la Commission devra examiner plusieurs questions et projets de texte très importants. Nous

partageons tous la responsabilité collective de poursuivre sans relâche notre action pour faire les progrès nécessaires et éviter de gâcher de nouvelles occasions.

Remédier à l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire reste la priorité la plus urgente. À cet égard, la Commission est saisie d'un certain nombre de propositions importantes tendant à réaffirmer la détermination des Nations Unies à atteindre l'objectif convenu d'un monde exempt d'armes nucléaires et à envoyer un signal positif avant la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Parmi les projets de résolution relevant du groupe de questions « Armes nucléaires » figurent le projet de résolution annuel proposé par l'Égypte sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/C.1/75/L.1) et le projet de résolution proposé par le Groupe des États arabes sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (A/C.1/75/L.2). Une fois encore, nous avons choisi de conserver les textes de ces deux importants projets de résolution sans amendement de fond. Nous comptons sur l'appui constant de tous les États Membres à ces deux projets de résolution, et nous espérons plus particulièrement que le consensus sur le projet de résolution relatif à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires sera rétabli, pour refléter l'engagement de nos partenaires à l'égard de cette obligation internationalement convenue, d'autant que le texte du projet de résolution reste inchangé depuis sa dernière adoption par consensus, en 2017.

Dans ce contexte, l'Égypte se félicite vivement du succès de la convocation, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546, ainsi que des conclusions positives et prometteuses de ladite session, tel qu'il ressort du rapport du Secrétaire général sur la Conférence (A/75/63). Nous appelons tous les États invités à participer de façon constructive à cette importante conférence, chargée d'élaborer par consensus un traité sur la création de cette zone.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Égypte et Sri Lanka ont présenté leur projet de résolution annuel (A/C.1/75/L.3), qui insiste sur la nécessité de mesures pratiques, d'un dialogue et de négociations sur ce sujet de plus en plus important, tout en soulignant et en réitérant la nécessité

de respecter tous les engagements pris au préalable dans ce domaine stratégique.

En ce qui concerne la cybersécurité et les aspects des technologies de l'information et des communications liés à la sécurité internationale, nous nous félicitons vivement des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27. C'est essentiellement à la participation active des États Membres et à la forte mobilisation des parties prenantes concernées, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, qu'on doit ces progrès sans précédent dans le recensement structuré des points de convergence et de divergence.

Nous sommes heureux de constater que ce processus exceptionnel et inclusif de l'ONU fait émerger un consensus prometteur et donne lieu à de nouvelles propositions constructives sur le dialogue institutionnel, et à des règles plus élaborées sur l'utilisation par les États des technologies de l'information et des communications, lesquelles règles s'appuient sur le droit international et sur les recommandations déjà entérinées par les Nations Unies pour remédier aux menaces croissantes et aux lacunes existantes.

Nous continuons d'attacher de l'importance au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, seul cadre universellement reconnu en la matière. Nous attendons avec intérêt que la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui se tiendra sous présidence kényane en 2021, s'acquitte avec succès du mandat convenu.

Pour terminer, nous espérons vivement que la Commission sera une fois de plus capable de se montrer solidaire de la cause du désarmement et d'honorer son mandat, malgré les circonstances exceptionnelles et inédites, en traitant de manière appropriée et responsable des questions dont elle est saisie, qui restent une priorité internationale urgente.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, en votre qualité de Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONU, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous avons toute confiance en votre leadership. De même, nous

félicitons les autres membres du Bureau. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation pour le bon déroulement des travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nicaragua au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous nous trouvons dans une conjoncture internationale marquée par des menaces contre la paix et la sécurité internationales, et exacerbée notamment par des actes terroristes. Un climat d'incertitude persiste également en raison du risque élevé de voir des armes de destruction massive tomber dans les mains d'acteurs non étatiques, et de la possibilité d'un nouvel incident nucléaire. Les dépenses en armements continuent d'augmenter, alors même qu'on affirme que les ressources sont insuffisantes pour lutter contre la faim, la pauvreté ou les maladies.

Si les États doivent se préparer autant que possible à tous les défis qui pourraient menacer la sécurité de leurs populations, il est certain que des centaines de milliers de personnes paient, en 2020, le prix d'une polarisation disproportionnée sur les besoins militaires. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est la preuve qu'à bien des égards, les armes ne sont pas une garantie de sécurité. Même les armes nucléaires, les plus coûteuses, n'ont pas pu sauver les pays des effets de la pandémie.

Selon les chiffres publics, 73 milliards de dollars ont été consacrés aux armes nucléaires dans le monde en 2019. Il est clair qu'allouer une petite fraction de ce montant au secteur de la santé aurait permis à nos sociétés d'être mieux préparées et plus résistantes à une pandémie comme celle de la COVID-19.

Par ailleurs, les États dotés d'armes nucléaires s'emploient à perfectionner leurs armes, et nous nous inquiétons de leur retrait des traités internationaux de maîtrise des armements. Leurs actions, en particulier la suspension du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'absence d'accord entre les parties concernant la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, nuisent considérablement aux efforts déployés sur le plan multilatéral et démontrent le manque d'intérêt accordé au respect des obligations en matière de désarmement nucléaire.

Le Guatemala exhorte la Première Commission à souscrire pleinement, dans le cadre de ses travaux, aux principes sur la base desquels elle a été créée et à prendre

des décisions efficaces et pragmatiques qui illustrent la ferme volonté de la communauté internationale et sa conviction que le multilatéralisme est le seul moyen d'édifier des sociétés pacifiques et durables. Dans sa toute première résolution (résolution 1 (I)), l'Assemblée générale soulignait l'importance de l'objectif consistant à éliminer toutes les armes atomiques permettant des destructions massives.

Mon pays est fermement attaché à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et promeut avec ferveur un désarmement général et complet. Le Guatemala est donc fier d'être un État partie au Traité de Tlatelolco, qui a instauré la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires.

Ma délégation réitère sa profonde préoccupation face à la menace que représentent pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires et leur emploi ou menace d'emploi, et face aux conséquences humanitaires et environnementales qu'elles impliquent. La seule garantie réelle contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires réside dans leur interdiction et leur élimination totale de manière transparente, vérifiable et irréversible, selon un calendrier clairement établi.

Je souhaite mettre en évidence la relation symbiotique qui unit la sécurité internationale et les changements climatiques, car les risques liés à l'une peuvent exacerber les seconds. La pollution des écosystèmes causée par les essais ou déchets nucléaires, sans même parler d'une nouvelle utilisation de l'arme nucléaire, a des conséquences sur la flore, la faune et l'humanité en général pendant des générations. Les changements climatiques sont généralement envisagés à travers le prisme du développement, mais leurs conséquences pour la paix et la sécurité internationales doivent aussi être dûment prises en compte.

Fidèles à ces principes, nous saluons la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui marque un jalon et un progrès assuré vers le désarmement nucléaire. Le Guatemala a signé cet instrument et se trouve actuellement en phase finale de sa ratification au niveau national. Mon pays réaffirme sa position selon laquelle ce traité vient compléter les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et renforce ses trois piliers fondamentaux.

Nous avons participé à trois comités préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 et, bien que celle-ci ait été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, nous espérons que les

discussions et conclusions des réunions préparatoires seront prises en compte à la Conférence d'examen. Cela permettra de traduire les engagements en actions concrètes, toujours plus urgentes et nécessaires pour le dispositif de désarmement.

Nous réitérons notre ferme condamnation de tout essai nucléaire, quel qu'en soit le lieu ou l'auteur. Dans le même temps, nous appelons les huit pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à adhérer à cet instrument afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

Nous appelons également à avancer vers l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui interdise leur production et garantisse l'élimination des stocks, ce qui supprimerait ainsi l'élément indispensable à la fabrication d'armes nucléaires.

D'autre part, ma délégation voudrait faire part de ses inquiétudes face à une possible course aux armements dans l'espace, car elle pourrait transformer l'espace en théâtre d'affrontements militaires. De tels agissements seraient contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international, et ils seraient excessivement tragiques pour la vie humaine.

S'agissant des armes chimiques et biologiques, ma délégation condamne fermement l'utilisation de telles armes par quiconque, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit. Rien ne saurait justifier leur utilisation qui, si elle se produit, ne doit pas rester impunie. Il appartient à la communauté internationale de demander des comptes à ceux qui emploient ces armes, par le biais des mécanismes que la communauté internationale elle-même a légitimement et légalement créés à cette fin.

L'une des priorités de mon gouvernement est d'assurer la sécurité des citoyens, laquelle, tout au long de l'histoire de notre pays, a été gravement affectée par la violence armée. Ce fléau est aggravé par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui menace la protection et l'intégrité physique et morale des populations et fait obstacle à la création d'un environnement propice à un développement humain global et durable. Nous pensons que le Traité sur le commerce des armes est un instrument fiable, à même d'aider les États à réglementer efficacement le commerce international des armes, en définissant des principes directeurs clairs pour empêcher leur détournement.

Par ailleurs, ma délégation réitère une fois de plus sa satisfaction devant le rapport final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous réjouissons particulièrement de voir que ce document aborde la problématique des munitions, les questions de genre, la complémentarité du Programme d'action avec d'autres instruments pertinents sur cette question et l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons que la prochaine réunion biennale des États nous donnera l'occasion d'évaluer les progrès de cet instrument.

Il est important de noter que si, au regard des conflits, notre attention porte généralement sur l'emploi d'armes classiques et non conventionnelles dans les théâtres classiques que sont la terre, la mer, l'air et l'espace, il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de prendre en compte les progrès technologiques et les enjeux de cybersécurité. La pandémie de COVID-19 nous l'a montré plus clairement encore : la prolifération croissante des nouvelles technologies de l'information et des communications et la possibilité de réaliser d'innombrables transactions en temps réel, au mépris des frontières, ont permis à la sécurité de muter en autant de nouveaux scénarios complexes et dynamiques qui requièrent une attention et une coopération mondiales.

Comme c'est le cas dans tous les pays, l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications s'est généralisée dans tous les pans de notre société. Cette nouvelle donne a entraîné une hausse sans précédente des échanges d'informations et de communications, mais elle implique en même temps de nouveaux risques et menaces qui pourraient compromettre la sécurité de nos populations. Nous saluons donc les efforts réalisés en ce sens par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Pour terminer, le Guatemala lance un appel aux États Membres de l'ONU et rappelle que la chance que nous avons de vivre ensemble, pacifiquement, sur cette planète dépend de nos actions et de notre bonne volonté politique. Soixante-quinze ans après la

fondation de l'Organisation, il nous faut axer nos efforts sur l'avènement d'un monde plus durable, en protégeant l'humanité des souffrances inutiles et en préservant l'avenir des générations futures.

M. Salovaara (Finlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui de ma délégation.

En complément de la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne et à celle faite par le représentant de l'Islande au nom des pays nordiques (voir A/C.1/75/PV.2), je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Les circonstances entourant notre session cette année sont véritablement exceptionnelles, non seulement pour ce qui est de l'organisation pratique ici à New York, mais aussi en ce qui concerne le désarmement, la diplomatie et la coopération multilatérale en général. La pandémie a sérieusement entravé nos travaux alors que des efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales sont plus que jamais nécessaires.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que nous profitons pleinement de la possibilité de dialoguer directement que nous offre la présente session de la Première Commission. Cette année, plus que jamais, nous devons nous consacrer à ce qui est le plus essentiel : garantir les engagements existants et assurer leur mise en œuvre dans la pratique. À cette fin, le dialogue et la confiance qu'il suscite sont essentiels.

Le renforcement du dispositif international de maîtrise des armements nécessite la confiance entre les États, l'assurance que les accords sont respectés et l'application du principe de responsabilité lorsque ce n'est pas le cas. Il requiert des institutions multilatérales fortes et une mise en œuvre nationale efficace, étayée par des efforts internationaux de renforcement des capacités. Faire progresser toutes ces exigences devrait être notre principal objectif cet automne.

Quelles sont les mesures les plus urgentes que nous devons prendre ? En matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, notre premier souci doit être d'assurer la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malgré les contraintes d'ordre pratique, les travaux se sont poursuivis dans différentes enceintes afin de préparer le terrain pour avancer concrètement à la Conférence d'examen. Cette session

de la Première Commission est l'occasion de faire le point sur les résultats obtenus à ce jour.

Pour progresser dans le désarmement nucléaire, il faut se montrer tout autant ambitieux que réaliste. L'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire a réussi à concilier ces deux approches. Le résultat en est un ensemble de mesures pratiques et réalisables qui, nous l'espérons, recueillera un large soutien. L'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » a facilité un nouveau type de dialogue et de coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. Nous sommes heureux de participer à ces deux initiatives et nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis sur la réduction des risques dans ces deux instances.

Dans un environnement instable, la prévisibilité et la stabilité que peuvent apporter des instruments efficaces de maîtrise des armements sont plus importantes que jamais. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, avec ses mécanismes de transparence intégrale, en est un exemple. Nous nous félicitons du dialogue en cours entre les États-Unis et la Russie et espérons qu'il débouchera sur des résultats concrets, à savoir la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et la poursuite du dialogue sur des limitations plus importantes, notamment sur les armes nucléaires non stratégiques. Nous encourageons la Chine à prendre part aux discussions sur les arrangements futurs.

En ce qui concerne les armes chimiques, notre priorité la plus urgente est de défendre la norme contre l'utilisation d'armes chimiques et de veiller à ce que ceux qui la violent aient à répondre de leurs actes. La tentative d'assassinat d'Alexei Navalny en Russie est un nouveau rappel brutal que les armes chimiques continuent d'être utilisées au mépris flagrant du droit international.

Plus tôt cette année, le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a confirmé la responsabilité du régime syrien dans trois attaques menées en Syrie en 2017. Nous avons condamné ces attaques et toutes les autres, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni, avec la plus grande fermeté, mais il ne suffit pas de condamner. Il doit y avoir des conséquences pour ces actions. Les responsables doivent répondre de leurs actes.

Le premier pas vers l'obligation de rendre des comptes est l'établissement des responsabilités. Au cours

des deux dernières années, l'OIAC s'est acquittée avec diligence de la tâche qui lui a été confiée d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques, et ce, de manière professionnelle, impartiale et objective. À ce titre, le personnel dévoué de l'OIAC mérite tout notre appui et notre respect. Au lieu de cela, nous avons été témoins de tentatives délibérées visant à miner l'intégrité de cette organisation dans son ensemble. Cela est tout simplement inacceptable. Sans institutions fortes, il ne saurait y avoir d'application efficace des traités. En s'appuyant sur l'indépendance des organisations créées en vertu de ces traités, nous saurons les traités eux-mêmes.

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'à l'avenir, l'OIAC dispose de l'appui et des ressources nécessaires à la mise en œuvre intégrale de son mandat, mais même dans ce cas, la responsabilité finale de la reddition de comptes incombe au Conseil de sécurité. Le Conseil n'a toujours pas assumé pleinement cette responsabilité.

En ce qui concerne les armes biologiques, nous devrions profiter de l'élan créé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour nous entendre sur des mesures concrètes permettant de renforcer la Convention sur les armes biologiques. Dans un premier temps, nous devrions améliorer la mise en œuvre des mécanismes de renforcement de la confiance déjà en place dans le cadre de la Convention. Nous devrions également envisager d'adopter des mesures de transparence supplémentaires afin d'accroître la confiance et de réduire le risque de malentendus dangereux.

L'un des nombreux mérites du Programme de désarmement du Secrétaire général est qu'il met en avant la question de la maîtrise des armes classiques. Concernant ces armes, notre tâche est claire : assurer la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre des différents instruments, pour lesquels l'aide internationale est souvent indispensable.

La Finlande se réjouit de coopérer avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le domaine de la gestion des armes et des munitions, et d'appuyer le précieux travail des organisations non gouvernementales et de la société civile sur les armes légères et de petit calibre, notamment en finançant le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. Nous sommes également en train de préparer notre première contribution au nouveau fonds de l'initiative « Entité "Sauver des vies" ».

S'agissant du Traité sur le commerce des armes, la promotion de son application au niveau national et son universalisation restent des priorités essentielles. Avec 110 États parties à ce jour, les progrès en matière d'universalisation ont été remarquables. Pour ce qui est de la mise en œuvre, il faut continuer de se concentrer sur le détournement. Le Traité joue un rôle précurseur en matière de violence fondée sur le genre.

Nous nous félicitons vivement que l'importance de la lutte contre la violence fondée sur le genre et de l'intégration de la dimension de genre soit aussi de plus en plus soulignée dans la mise en œuvre d'autres instruments de maîtrise des armements. Il s'agit d'un élément clef du respect de nos engagements pris au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À l'occasion de son vingtième anniversaire, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste plus pertinent que jamais et il est de plus en plus reconnu comme tel dans le domaine de la maîtrise des armements.

Dans le cadre des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, notre objectif est de mettre en place un cadre normatif et opérationnel efficace, adopté par consensus par toutes les parties au processus. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais que la Finlande s'efforcera pleinement d'atteindre. Les 11 principes directeurs constituent une excellente base sur laquelle les États peuvent continuer à travailler pour obtenir un résultat pratique. Avec de la patience et de la souplesse de part et d'autre, nous pourrions parvenir à un résultat auquel toutes les parties pourront se rallier. Nous ne devons pas aspirer à moins.

Une nouvelle approche pragmatique s'impose également pour faire face au risque croissant qui pèse sur la sécurité spatiale. Nous devons agir de concert pour déterminer ensemble les éléments qui constituent des risques et des menaces dans l'espace et rechercher des moyens pratiques d'y répondre. Pour ce faire, nous avons besoin d'un dialogue ouvert et inclusif, auquel participent tous les États, qu'ils mènent ou non des activités spatiales. C'est pourquoi nous sommes heureux d'appuyer la nouvelle initiative portant sur la réduction des menaces spatiales grâce à des comportements responsables.

Ayant à l'esprit notre objectif général, le renforcement du système international fondé sur des règles et des institutions qui œuvrent à son respect, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les délégations pour que la présente session soit couronnée de succès.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection amplement méritée à la présidence. Nous vous assurons de notre plein appui.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/75/PV.2).

La pandémie mine nos efforts en matière de désarmement et de non-prolifération dans tous les domaines. Elle complique davantage l'environnement mondial en matière de sécurité, caractérisé par une polarisation croissante et une intensification des conflits. Pris ensemble, ces facteurs sapent les efforts que nous déployons en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

La pandémie devrait nous inciter à redoubler d'efforts et à continuer d'œuvrer à des résultats pragmatiques et tournés vers l'avenir afin de nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et les coûts socioéconomiques découlant de la conservation de ces arsenaux mettent en relief l'urgence de réaliser des progrès substantiels et concrets. Ma délégation voudrait souligner les points suivants.

Les Philippines réaffirment leur appui aux 13 mesures pratiques et au plan d'action en 64 points convenus aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et de 2010, respectivement. La mise en œuvre de l'article VI du Traité est cruciale et, à cet égard, la mesure n° 5 du plan d'action de 2010 pourrait aider à accélérer les progrès concrets en matière de désarmement nucléaire.

Nous renouvelons notre appel en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous sommes préoccupés par la méfiance croissante et le fossé grandissant entre les États parties, la modernisation de l'armement nucléaire et le perfectionnement des capacités nucléaires, ainsi que par l'abaissement des seuils pour l'emploi des armes nucléaires.

Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs engagements au

titre du Traité, avec sincérité et sans condition. Nous appelons également les parties concernées à réévaluer leur dénonciation d'accords historiques majeurs ou leur suspension des obligations en découlant.

Les Philippines félicitent l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du rôle inestimable qu'elle joue pour accélérer et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Plus particulièrement, les Philippines attachent une grande importance au programme de coopération technique de l'AIEA, qui constitue le principal vecteur de l'Agence pour le transfert aux pays en développement de technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Les Philippines soulignent le rôle que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du cadre mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le resserrement de la coopération et de la coordination entre ces zones et au sein de celles-ci, ainsi qu'avec les États dotés d'armes nucléaires, contribuerait à asseoir ce rôle important.

À la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, nous espérons que les États Membres saisiront l'occasion de dialoguer dans un esprit constructif et de régler sans délai les questions en suspens, afin d'assurer la réussite de la Conférence.

Outre le Traité sur la non-prolifération, les Philippines sont signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui témoigne des efforts réalisés en vue de l'universalisation des normes mondiales contre les armes nucléaires. Il est aussi conforme à la Constitution philippine et au Traité de Bangkok. Le Président des Philippines a demandé au Sénat philippin de le ratifier.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, les Philippines participent activement à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Il est important de garantir la viabilité financière de la Convention et de renforcer la coopération, l'état de préparation, la riposte et l'assistance au niveau international, ainsi que de favoriser de plus grandes synergies entre les organisations internationales concernées et au sein de celles-ci, et avec les organisations régionales.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), les Philippines s'impliquent beaucoup dans

les travaux de l'OIAC. La coopération internationale pour l'élimination des stocks d'armes chimiques et leur non-prolifération reste un besoin urgent. Nous réaffirmons notre attachement aux objectifs énoncés dans la Convention sur les armes chimiques et à la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de toutes ses dispositions.

Nous appelons tous les États Membres à mettre en œuvre pleinement le Traité sur la non-prolifération, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Au débat général de l'Assemblée générale qui s'est tenu en septembre, notre président a déclaré :

« [A]ucune aspiration ni ambition ne saurait justifier l'emploi d'armes qui détruisent tout et sans discrimination... Ces armes de la mort nous mettent tous en danger de mort, surtout si elles tombent entre les mains de terroristes... »
(A/75/PV.4, annexe XII).

Les Philippines sont favorables à l'application de réglementations strictes sur les armes classiques. C'est pourquoi nous attachons de l'importance au Traité sur le commerce des armes et participons activement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Les Philippines sont le Président désigné de la vingt-deuxième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques. Il est nécessaire de répondre à la menace que représente l'utilisation d'engins explosifs improvisés, surtout par les acteurs non étatiques, et de renforcer les mécanismes de coopération internationale en la matière. Les Philippines considèrent la Convention sur certaines armes classiques comme le cadre approprié pour lutter contre les menaces potentielles découlant des systèmes d'armes létaux autonomes, y compris leur éventuelle acquisition par des acteurs armés non étatiques. Nous avons besoin d'un instrument juridiquement contraignant, solide et résistant à l'épreuve du temps pour faire face à ces menaces.

Les restes explosifs de guerre et les munitions non explosées telles que les mines et les armes à sous-munitions continuent de mettre en danger des vies humaines. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre la lutte antimines en améliorant l'appui aux victimes et en contribuant à créer de solides capacités

nationales dans les pays touchés. Les Philippines sont profondément préoccupées par les informations faisant état de l'utilisation continue des armes à sous-munitions et appellent les pays concernés à devenir des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. En tant que pays coordinateur de l'action menée en faveur de l'universalisation de la Convention, les Philippines se tiennent prêtes à aider tout pays qui souhaite accomplir les démarches nécessaires pour adhérer à la Convention.

Les Philippines sont également préoccupées par l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées et participeront activement aux initiatives internationales visant à y remédier.

Cela fait longtemps que certains États se servent de l'espace pour projeter leur position dans le monde. La militarisation de l'espace va à l'encontre de l'objectif d'exploration et de préservation de l'espace à des fins pacifiques. Nous appelons les pays qui mènent des activités spatiales à respecter les lois et normes applicables à l'utilisation d'armes dans l'espace et à élaborer des instruments appropriés et efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

En ce qui concerne la protection des infrastructures critiques contre les cyberattaques et la manipulation de l'information, les Philippines encouragent un renforcement des capacités équitable, étant donné les différents niveaux de développement des États en matière de cyberinfrastructures et d'appréciation du droit international. La coopération internationale doit être renforcée pour que les États aient une compréhension commune de la façon dont le droit international et les normes internationales s'appliquent au cyberspace.

Il devrait y avoir une coordination étroite entre le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, afin de garantir l'utilisation efficace des ressources et de produire des résultats complémentaires plutôt que redondants ou contradictoires.

Un autre sujet important qui nous occupe est l'intégration des questions de genre dans les processus de désarmement. Nous préconisons une collaboration plus étroite avec les États partenaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales

et les instituts de recherche afin de poursuivre et d'étendre les initiatives pertinentes.

Les manifestations de paralysie des mécanismes de désarmement, tant sur le plan de la procédure que sur le fond, sont très préoccupantes. Ces deux dernières années, les sessions de la Commission du désarmement ont indûment fait l'objet d'une combinaison de problèmes d'organisation, de procédure et politiques, qui doivent être traités et réglés avant que la Commission ne se réunisse en 2021.

Les Philippines reconnaissent l'importance du rôle que joue la Conférence du désarmement et appellent de nouveau la Conférence à convenir, par consensus et sans délai, d'un programme de travail équilibré et complet.

Pour terminer, je souhaite souligner l'importance fondamentale d'instaurer la confiance dans tous les domaines. À cet égard, les Philippines encouragent la reprise de mesures constructives et d'une coopération positive entre les États Membres concernés pour traiter les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement nucléaire, notamment les questions bilatérales. Cela reste au final notre principale tâche.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant des États-Unis d'Amérique.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission.

Nous adressons nos remerciements à l'Ambassadeur Sacha Llorenty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, pour le travail effectué au cours de la session précédente.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nicaragua au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

Les tensions et la méfiance croissantes entre les États dotés d'armes nucléaires ont exacerbé le risque d'affrontement nucléaire. Les programmes de modernisation des stocks d'armes font peser la menace d'une nouvelle course qualitative aux armements

nucléaires, qui repose sur des armes plus sophistiquées, plus rapides, plus précises et plus meurtrières. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce récente de l'ouverture de négociations entre les parties au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et espérons qu'il pourra être prorogé.

Cependant, toute initiative visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires doit s'accompagner d'une initiative parallèle visant à les éliminer de manière vérifiable, irréversible et transparente. Le Costa Rica est préoccupé par le manque manifeste d'empressement et de sérieux qui caractérise le traitement de ces engagements solennels, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Ce qui est encore plus inquiétant, ce sont les tentatives visant à nier ou à réinterpréter les engagements pris depuis la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Le Costa Rica espère qu'à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, les États dotés d'armes nucléaires réaffirmeront leur engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire et que le document final n'entraînera pas un recul sur les accords conclus ni une réinterprétation de ceux-ci. Le Costa Rica est convaincu que les armes nucléaires seront enfin interdites grâce à l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel il ne manque plus que quatre ratifications. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier cet instrument, qui complète et renforce le Traité sur la non-prolifération.

Les essais d'armes nucléaires ne constituent pas seulement une mauvaise pratique en matière de non-prolifération, ils remettent aussi en cause le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Le Costa Rica demande aux États de s'abstenir de planifier, d'entreprendre ou de menacer d'entreprendre toute action contraire aux obligations et aux dispositions du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Costa Rica réaffirme l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité et exhorte les États visés à l'annexe 2 à accélérer le processus de signature et de ratification.

Malgré la pandémie actuelle, les conflits armés continuent de faire des ravages dans beaucoup de régions du monde. C'est pourquoi il est essentiel de pouvoir compter sur une déclaration politique visant à prévenir l'utilisation d'engins explosifs à large rayon

d'impact dans les zones urbaines. Le Costa Rica félicite l'Irlande qui a été un chef de file dans cette démarche. Mon pays estime qu'il est urgent de protéger les civils dans le cadre des transferts d'armes et des partenariats en matière de sécurité. Nous avons besoin de garanties solides, en particulier lorsqu'il existe des risques de violation par les partenaires.

Rappelons que le Traité sur le commerce des armes a été adopté pour éviter que les transferts d'armes classiques n'alimentent les conflits, ne contournent les embargos du Conseil de sécurité, ne facilitent le terrorisme et ne servent à commettre des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les interdictions énoncées expressément aux articles 6 et 7 du Traité ne sont pas des suggestions ; ce sont des obligations.

Il est également impératif de renforcer les synergies entre le Traité sur le commerce des armes et d'autres instruments complémentaires, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons qu'à la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui se tiendra l'année prochaine, nous serons en mesure d'avancer sur ce point et sur d'autres questions importantes.

Le Costa Rica condamne l'utilisation récente d'armes à sous-munitions dans le Caucase du Sud, comme nous l'avons fait chaque fois que ces armes ont été utilisées, où que ce soit et par qui que ce soit, car de tels actes constituent des crimes de guerre. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier d'urgence la Convention sur les armes à sous-munitions.

Tout comme nous condamnons les attaques contre les infrastructures critiques dans le monde physique, en particulier celles visant les infrastructures de santé, nous ne pouvons tolérer de telles attaques dans le cyberspace. La récente augmentation des cyberattaques menées contre les établissements de santé et d'autres infrastructures critiques n'est pas seulement illégale, mais aussi parfaitement inacceptable, surtout dans le contexte de la pandémie actuelle.

Les véhicules aériens téléguidés armés, mieux connus sous le nom de drones, posent des défis particuliers en raison de leur coût modeste, de leur faible niveau de risque et de leur grande efficacité. Il est urgent de prendre des mesures pour accroître la transparence,

la responsabilité et le contrôle des véhicules aériens téléguidés. Ces mesures sont également nécessaires pour répondre aux préoccupations humanitaires et de droits de l'homme associées à leur utilisation.

Le contrôle humain sur l'emploi de la force devra toujours être préservé. Nous appelons au renforcement de nos travaux dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, puisqu'en l'absence de règles et de conceptions communes au sujet de l'application du droit international, nous courons le risque d'être un jour confrontés à des systèmes d'armes autonomes qui ne peuvent être utilisés conformément aux principes humanitaires et au droit international. Le Costa Rica réaffirme son appui aux travaux de la Convention en vue d'adopter un instrument juridiquement contraignant dans ce domaine.

S'il est une chose que nous avons apprise de cette pandémie, c'est que nous ne pouvons pas parler de sécurité sans inclure la sécurité humaine. Or, les dépenses militaires continuent d'augmenter partout dans le monde, atteignant le montant absurde de 1 900 milliards de dollars en 2019, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. L'augmentation des dépenses militaires en 2019 est la plus forte hausse annuelle de la dernière décennie et même la plus importante depuis la fin de la guerre froide. Pour donner une idée de ce que ce chiffre représente, le Bureau international de la paix a calculé que le coût d'un seul char d'assaut permettrait de soigner 26 000 personnes atteintes du paludisme et que le coût d'un seul porte-avions permettrait de reboiser un territoire plus grand que l'État de Floride.

De plus, à la lumière de l'initiative du Costa Rica « Fonds pour l'atténuation des retombées économiques de la COVID-19 », mon pays estime que 500 milliards de dollars seront nécessaires aux économies sous-développées du monde pour remédier efficacement à la contraction économique déclenchée par les événements de cette année. Si l'on utilisait au moins une fraction des dépenses militaires excessives pour investir dans la gouvernance mondiale de la santé, injecter des fonds nouveaux dans les pays en développement, combler la fracture numérique, autonomiser les filles et les femmes sur les plans économique et politique et financer la transition vers une économie verte et résiliente, nous pourrions affirmer avec fierté que notre génération a su prendre des décisions en faveur de la sécurité humaine.

Pour le Costa Rica, il est clair qu'il ne s'agit pas d'un problème de ressources limitées, mais plutôt de

priorités, des priorités que les membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont aussi les plus grands producteurs d'armes du monde, devraient contribuer à redéfinir conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

Il s'agit d'une année cruciale pour faire progresser l'égalité et promouvoir l'autonomisation des femmes sur le plan de la paix et de la sécurité internationales, y compris le désarmement et la maîtrise des armements. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, le dixième anniversaire de la résolution 65/69, intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, le Costa Rica appelle à redoubler d'efforts pour continuer sur cette lancée si prometteuse.

Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir le rôle de chef de file des femmes et leur participation pleine, égale et effective à tous les processus de désarmement, y compris aux réunions tenues par des moyens virtuels, et à renforcer les analyses et les approches qui tiennent compte des répercussions sexospécifiques des différentes armes.

M. Vorshilov (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation vous adresse ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de cette fonction importante en cette période inédite et difficile, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite revenir sur certains enjeux spécifiques auxquels la Mongolie attache une importance capitale.

La Mongolie souscrit pleinement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et a toujours appuyé les initiatives de la communauté internationale visant à promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects et à parvenir au désarmement nucléaire. Nous avons notamment soutenu la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. La Mongolie poursuit par ailleurs sa procédure interne qui doit lui permettre d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingtième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. La Mongolie réaffirme l'importance primordiale du Traité pour le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. En tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, les trois piliers du Traité doivent être mis en œuvre de manière équilibrée, transparente et globale.

Il est décevant qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale n'ait pas pu tenir la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en avril dernier, alors qu'il s'agissait du cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Cela dit, nous pouvons aussi considérer ce report comme une chance d'utiliser cette période pour trouver un terrain d'entente entre les États. La Mongolie est convaincue que, même en ces circonstances inédites, la communauté internationale parviendra collectivement à des résultats tangibles à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP qui se tiendra l'année prochaine, car il est crucial que nous nous mettions tous d'accord sur de nouvelles mesures en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent de façon déterminante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi la Mongolie est coordonnatrice de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie, qui se tiendra à New York en même temps que la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP. Je suis convaincu que les États Membres travailleront en étroite collaboration pour parvenir à un résultat constructif à cette conférence.

Cette année marque également le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques. Depuis 45 ans, la Convention est un instrument phare, qui a créé une norme solide contre l'utilisation des maladies comme arme et interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive. Toutefois, la pandémie mondiale,

ainsi que les progrès scientifiques et technologiques rapides exigent de la communauté internationale qu'elle œuvre de concert pour améliorer la sécurité et l'état de préparation biologiques et pour préserver des sociétés pacifiques et saines dans le monde. Nous attendons donc avec intérêt la tenue en 2021 de la Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques qui, nous l'espérons, sera fructueuse.

La Mongolie considère que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous félicitons les membres de la Conférence de leur démarche collégiale, qui a conduit à l'adoption du rapport annuel malgré les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19. Toutefois, des efforts plus importants doivent être faits pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Nous espérons que tous les membres de la Conférence feront preuve de la volonté politique nécessaire pour qu'elle puisse commencer rapidement ses travaux de fond.

La Mongolie a toujours été déterminée à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans toutes les régions du monde, en particulier en Asie du Nord-Est. Afin de faciliter l'intégration économique, le développement d'infrastructures communes, l'utilisation des ressources énergétiques, la protection de l'environnement et la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale, la Mongolie a lancé en 2014 le Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est. La péninsule coréenne doit être dénucléarisée et les questions en suspens dans cette région doivent être réglées pacifiquement par des pourparlers et le dialogue.

La Mongolie poursuivra ses efforts afin de parvenir à un monde plus pacifique et plus prospère en consolidant plus encore sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Pour terminer, je voudrais annoncer que notre délégation déposera un projet de résolution biennal, intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie » (A/C.1/75/L.13). Nous espérons que, comme les années précédentes, le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite faire la déclaration suivante au nom du chef de notre délégation, M. Vladimir Yermakov.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection en cette année

du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous vous adressons nos meilleurs vœux de succès à cette session de la Première Commission qui sera à tous égards difficile, étant donné les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous continuons tous de travailler du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions sans précédent qui ont été imposées à nos activités au Siège de l'ONU. Soyez assuré de la coopération constructive de la délégation russe.

Nous proposons d'unir nos efforts collectifs afin que le malheur qui s'est abattu sur l'humanité ne nous divise pas mais nous oblige au contraire à trouver des moyens mutuellement acceptables de réduire les tensions internationales et d'empêcher que les menaces et défis existants ne s'aggravent et que de nouveaux n'apparaissent. Il est important de surmonter le grave déficit de confiance qui s'est accumulé ces dernières années, les risques nettement accrus d'une course aux armements déstabilisatrice et la tendance dangereuse à l'affrontement militaire dans diverses régions du monde.

Il faut inverser les mesures destructrices délibérées, découlant de la politique étrangère égocentrique d'un État, qui cherche à démanteler le système d'accords internationaux soigneusement élaboré. Ce système est notre réussite commune et, pendant de nombreuses décennies, il a garanti de manière fiable la paix et la sécurité internationale. Un exemple récent de ce comportement négatif qui porte atteinte à la sécurité régionale est la décision des États-Unis de se retirer du Traité « Ciel ouvert » au prétexte fallacieux que la Russie aurait violé ce traité. Nous étudions toutes les solutions possibles pour résoudre cette situation. Notre politique future dépendra des actions de nos partenaires.

Nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que les États-Unis et leurs alliés continuent de durcir leurs doctrines en matière de défense et de sécurité et à les rendre de plus en plus agressifs. Le rôle des armes nucléaires s'accroît, le seuil fixé pour leur utilisation s'abaisse, tandis que des programmes d'armement connexes sont élaborés et mis en œuvre. Une nouvelle approche intransigeante et concurrentielle est activement imposée, ce qui ne fait que renforcer le climat de méfiance et réduire la prévisibilité, notamment dans le domaine des missiles nucléaires.

Contrairement aux États-Unis, la Fédération de Russie est bien consciente de la responsabilité qui lui incombe dans le domaine de la sécurité internationale et de la stabilité mondiale et régionale. Notre objectif a

toujours été une paix pérenne, et nous pensons qu'il faut cesser de promouvoir des modèles conflictuels qui visent à transformer les modèles de relations internationales reposant sur les concepts de « concurrence entre grandes puissances » et de « paix par la force ». Nous agissons ouvertement et promovons systématiquement des initiatives politiques et diplomatiques et mettons en place des mesures visant à inverser la dégradation de la situation en matière de sécurité et de stabilité et à préserver et renforcer les dispositifs de maîtrise des armements.

La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et la Russie est l'un des objectifs les plus pressants à cet égard. Nous sommes prêts à le faire sans conditions préalables, et nous invitons les États-Unis à nous emboîter le pas sans délais artificiels. Une prorogation constituerait une mesure judicieuse qui nous donnerait le temps d'envisager de futures approches en matière de maîtrise des armements.

Après que les États-Unis ont détruit le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Russie s'est engagée unilatéralement à ne pas déployer de missiles terrestres à portée intermédiaire ou à plus courte portée dans ces régions du monde tant que les systèmes correspondants mis au point par les États-Unis n'y seront pas déployés. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à appuyer nos efforts pour empêcher le déploiement de nouveaux missiles dans diverses régions du monde et à appliquer une politique constructive et équilibrée visant à renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

Le désarmement nucléaire reste l'une des priorités de la communauté internationale. Nous sommes attachés à l'objectif à long terme d'édifier un monde exempt d'armes nucléaires et nous y apportons une contribution concrète et pratique. Indubitablement, le désarmement nucléaire ne pourra être réalisé que par une approche progressive fondée sur le principe d'une sécurité égale et indivisible pour tous et prenant en compte tous les facteurs qui influent sur la stabilité stratégique.

Le moment est venu de réfléchir sérieusement à la manière de rendre plus multilatéral le processus de désarmement nucléaire. Tous les États dotés de capacités nucléaires militaires devraient prendre part au dialogue à cette fin, ce qui exige une démarche consensuelle sans coercition. La prise en compte équitable et mutuelle des intérêts de toutes les parties est également essentielle.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), principal instrument international juridiquement contraignant dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et pilier de l'ordre mondial moderne. Tous les États parties au TNP devraient faire le maximum pour que le texte issu de la prochaine conférence d'examen contribue au renforcement du Traité, plutôt qu'à l'aggravation des contradictions dans son cadre.

La Russie attache une grande importance à la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires dans le monde et fournit des garanties de sécurité aux États qui ont conclu des accords sur de telles zones et respecté la lettre et l'esprit de ces accords. Nous sommes favorables à un règlement aussi rapide que possible de la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, comme prévu dans la décision de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Nous réaffirmons notre attachement au Plan d'action global commun, qui permet de régler les questions concernant le programme nucléaire iranien. Malheureusement, cette réalisation, œuvre commune de tous les pays, a été remise en cause par la décision des États-Unis de s'en retirer. Les déclarations des États-Unis concernant un rétablissement présumé des sanctions du Conseil de sécurité contre l'Iran qui avaient été précédemment levées reposent sur des mensonges et sont irresponsables. Comme on le sait, les autres membres du Conseil de sécurité ont rejeté les allégations illégitimes des États-Unis. La stratégie de la pression maximale a échoué.

La Russie a toujours plaidé en faveur de l'entrée en vigueur le plus tôt possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du strict respect par toutes les parties de leurs obligations fondamentales découlant du Traité. Nous appuyons pleinement les régimes internationaux d'interdiction des armes chimiques et biologiques ou à toxines et ne cessons de réclamer leur universalisation et leur renforcement.

La situation tout à fait inacceptable au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est très préoccupante. Le désir de certains États de manipuler les travaux de cette structure multilatérale autrefois efficace afin de servir leurs

intérêts géopolitiques a conduit à une véritable scission de l'OIAC.

Nous considérons que le renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques est un objectif prioritaire de la communauté internationale et nous préconisons d'appuyer les initiatives russes visant à renforcer le cadre institutionnel de la Convention. Nous soulignons la nécessité de mettre à jour les principes et les procédures du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui n'ont pas été revus depuis leur approbation en 1990. Nous avons l'intention de déposer un projet de résolution sur cette question (A/C.1/75/L.65) pour examen par les membres, dont nous espérons l'appui et le coparrainage.

Les activités visant à asseoir la domination, la supériorité militaire et même la suprématie totale dans l'espace sont extrêmement destructrices. Conformément aux doctrines des États-Unis, de certains autres pays occidentaux et de l'OTAN dans son ensemble, l'espace est de plus en plus considéré comme une arène où mener des opérations militaires, y compris de nature offensive. Parallèlement, ce groupe de pays tente cyniquement d'ouvrir ici à l'ONU un débat sur un comportement responsable dans l'espace. Nous ne devons pas nous laisser bernier par ces manœuvres malhonnêtes.

Afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace, il nous faut un traité juridiquement contraignant auquel participent tous les États menant des activités spatiales et qui interdise le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Une avancée importante à cet égard, c'est une initiative internationale ou un engagement politique sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous déposerons un projet de résolution sur cette question (A/C.1/75/L.62), ainsi qu'un projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.1/75/L.66). Nous comptons sur le soutien et le coparrainage des membres en la matière.

Assurer la sécurité internationale de l'information est l'un des domaines prioritaires de notre action diplomatique à l'ONU. En 2018, grâce aux efforts communs menés sous les auspices de l'Organisation, a été créé le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui est le premier mécanisme de négociation inclusif, véritablement démocratique et

transparent dans ce domaine. Le mandat de l'actuel Groupe de travail à composition non limitée expirant en mars 2021, notre principal objectif est de maintenir ce format de discussion et d'assurer la continuité du processus de négociation sur la sécurité internationale de l'information à l'ONU.

À cette fin, nous déposerons à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session un projet de résolution actualisé (A/C.1/75/L.8), qui s'inspire du traditionnel projet de résolution sur cette question parrainé par la Russie, et qui prévoit la constitution d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée en 2021 pour une période de cinq ans avec un mandat inchangé. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à appuyer notre initiative et à s'en porter coauteurs.

Il est de plus en plus nécessaire d'unir la communauté internationale autour d'un programme constructif afin d'accroître la stabilité du système actuel de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. La réalisation de ce projet serait facilitée par le renforcement des dispositifs existants et par l'élaboration consensuelle de nouveaux régimes conventionnels dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Nous déposerons un projet de résolution sur cette question (A/C.1/75/L.64) à la Première Commission. Son adoption aiderait grandement à créer des conditions propices à la réussite d'un certain nombre de manifestations importantes qui se tiendront en 2021, telles que la Conférence d'examen du TNP, la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou encore celle consacrée à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, entre autres. Là encore, nous espérons que l'ensemble des membres apporteront leur appui au projet de résolution et s'en porteront coauteurs.

Il serait fort utile à nous tous, en cette année du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, que l'on se rappelle l'origine respectueuse des valeurs de vie de l'Organisation et que l'on abandonne les approches conflictuelles pour en revenir à une coopération productive et équitable sur l'ensemble des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En particulier, nous demandons au pays hôte d'honorer strictement ses obligations et de garantir à toutes les délégations un accès sans entrave et non discriminatoire aux séances tenues au Siège à New York. La Russie propose un programme constructif et

unificateur et compte sur l'appui de tous les États à cette fin.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur eStatements.

M. Cho Hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous assure, ainsi que les membres du Bureau de l'appui total de ma délégation au succès de nos travaux.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est un obstacle majeur à la paix et à la sécurité internationales. Les incertitudes qui entourent la pandémie mondiale ont lourdement pesé sur les travaux des régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération. Les vastes répercussions de la pandémie de COVID-19 ont menacé les progrès durement acquis en matière de consolidation de la paix.

Toutefois, la COVID-19 nous a aussi rappelé le besoin urgent de fournir une réponse coordonnée au niveau mondial. Comme l'a dit le Président de la République de Corée, Moon Jae-in, dans son allocution au débat général de l'Assemblée générale qui s'est tenu en septembre :

« Un pays ne peut plus prendre en charge tout seul la gamme des questions relatives à une sécurité globale. Sachant que, pour protéger la paix d'un pays et sauver la vie d'une personne, il faut désormais une coopération qui transcende les frontières, nous devons nous doter d'un dispositif multilatéral de sécurité » (A/75/PV.4, annexe X).

Dans cette perspective, la République de Corée, le Canada, le Danemark, le Qatar et la Sierra Leone ont lancé le Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale. Nous continuerons de collaborer avec la communauté internationale, guidés par l'esprit du multilatéralisme et de la solidarité pour relever les redoutables défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité mondiale.

Un monde exempt d'armes nucléaires est une aspiration partagée par l'ensemble de l'humanité ; pourtant, l'utilisation potentielle d'armes nucléaires, que ce soit délibérément, par accident ou par erreur d'appréciation, reste l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que pour

retrouver la voie d'un monde sans armes nucléaires, il faut avant tout que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'être la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. À ce propos, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP devrait fournir une précieuse occasion de réaffirmer nos engagements envers le Traité.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture dans les plus brefs délais de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont également essentielles. Nous saluons par ailleurs tous les efforts visant à améliorer la compréhension commune entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. À cet égard, et en tant que l'un de ses coprésidents, nous appuyons pleinement l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Nous nous félicitons aussi de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, qui adopte une approche pragmatique.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est l'une des questions clefs pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, le processus de paix dans la péninsule coréenne est au point mort depuis un certain temps. Nous ne devons pas toutefois sous-estimer l'importance des accords historiques conclus entre les dirigeants de la République de Corée, des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée en 2018 en vue de parvenir à une dénucléarisation complète et à une paix durable sur la péninsule coréenne.

La détermination de mon gouvernement à faire avancer le processus de paix reste inébranlable, et nous espérons sincèrement que la République populaire démocratique de Corée reviendra à la table des négociations et que des progrès pourront être faits afin de mettre à profit les avancées que nous avons obtenues de haute lutte ensemble.

À ce sujet, mon gouvernement a proposé une coopération intercoréenne pour lutter contre la COVID-19 et de futures pandémies. Dans son discours à l'Assemblée générale le mois dernier, le Président Moon Jae-in a également proposé de lancer une initiative de coopération pour le contrôle des maladies infectieuses et la santé publique en Asie du Nord-Est, qui réunirait la République populaire démocratique de Corée, la Chine, le Japon, la Mongolie et la République de Corée (voir A/75/PV.4, annexe X).

Le Président Moon a également demandé le soutien de la communauté internationale pour une déclaration de fin de guerre sur la péninsule coréenne. Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'appui constant que la communauté internationale apporte au processus de paix dans la péninsule coréenne.

La communauté internationale a malheureusement été témoin de l'utilisation répétée d'armes chimiques dans le monde, y compris ces dernières années, notamment en Syrie et ailleurs. C'est un sujet de préoccupation majeure. La République de Corée condamne avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances.

Entretemps, la récente épidémie mondiale de COVID-19 nous montre bien les conséquences destructrices et perturbatrices que pourrait avoir l'emploi d'armes biologiques. À ce titre, la République de Corée réaffirme son appui aux mécanismes prévus par les traités pertinents et à ceux mis en place par le Secrétaire général, ainsi qu'à l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Si les armes nucléaires constituent une menace existentielle, nous ne devons pas négliger le danger des armes classiques, étant donné que les armes légères et de petit calibre continuent d'être les armes de choix dans les conflits armés et la violence partout dans le monde. À cet égard, le Traité sur le commerce des armes a constitué une étape majeure dans la promotion d'un commerce des armes légal et bien réglementé tout en empêchant leur commerce illicite et leur détournement. La République de Corée a toujours été et reste l'un de ses fervents défenseurs.

La République de Corée est également pleinement attachée à la Convention sur certaines armes classiques, qui assure un équilibre entre les préoccupations en matière de sécurité et les considérations humanitaires. Nous saluons en particulier les progrès réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, grâce à l'adoption des 11 principes directeurs. Nous espérons qu'il poursuivra ses efforts collectifs jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint sur les cadres normatifs et opérationnels relatifs aux technologies émergentes dans ce domaine.

Faire en sorte que l'environnement spatial soit pacifique, sûr et durable est une tâche mondiale urgente. La République de Corée, en tant que pays menant des activités spatiales, est pleinement et résolument attachée à cet objectif commun. Nous sommes convaincus que seule une approche progressive et réaliste nous permettra d'atteindre notre but. Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et espérons que la communauté internationale poursuivra sans relâche son action en vue de définir des mesures de transparence et de confiance et de parvenir à une compréhension commune du comportement responsable dans les activités spatiales.

La République de Corée s'engage également à promouvoir un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts menés dans le domaine de la cybersécurité, dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, et nous espérons sincèrement que ces deux groupes obtiendront des résultats productifs et concrets. La République de Corée continuera à participer activement au processus du Groupe de travail à composition non limitée afin de parvenir à un consensus.

L'autonomisation des jeunes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération est importante non seulement pour renforcer la diversité, mais aussi et surtout pour former de jeunes experts qui dirigeront notre action collective à l'avenir. L'année dernière, dans le cadre de notre contribution à ces efforts, la République de Corée a déposé la résolution 74/64, intitulée « Jeunes, désarmement et non-prolifération », qui traite de l'autonomisation, de la participation et de l'éducation des jeunes. Avec le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, elle a coorganisé avec succès en janvier une manifestation de sensibilisation des jeunes sur le thème « 74 ans de désarmement nucléaire et la contribution de la jeunesse au-delà de 2020 ».

Autre exemple d'initiative coréenne, la Conférence modèle de 2020 sur le Traité sur la non-prolifération pour les jeunes, qui s'est tenue en juillet. Le

Gouvernement de la République de Corée a également appuyé le lancement du site Web Youth 4 Disarmament, une plateforme dynamique consacrée à la participation interactive des jeunes dans ce domaine important. La République de Corée continuera à encourager une participation plus inclusive des jeunes aux discussions clés sur le désarmement et la non-prolifération.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous sommes convaincus que les États Membres vont se rassembler sous votre direction avisée pour traiter ces questions pressantes. La République de Corée reste déterminée à contribuer activement aux travaux de la Première Commission au cours de la présente session et au-delà.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que sous votre présidence compétente, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

C'est le désir nourri de longue date par l'humanité de vivre une vie harmonieuse et stable dans un monde pacifique et débarrassé de la guerre. Malgré l'appel au désarmement lancé par la communauté internationale, la situation actuelle va, au contraire, dans le sens d'une accumulation d'armes, et les facteurs de déstabilisation qui menacent la paix et la sécurité mondiales se multiplient. La perturbation continue des mécanismes juridiques de désarmement nucléaire et l'absence d'un système de surveillance croisée des exercices militaires augmentent encore le risque d'un conflit accidentel dû à une mauvaise interprétation ou une erreur. La course aux armements entre les puissances mondiales, ainsi que leurs essais d'armes sophistiqués et leurs exercices militaires, suscitent de profondes inquiétudes au sein de la communauté internationale.

L'année dernière, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui interdisait la possession d'armes nucléaires tactiques par les plus grandes puissances nucléaires de la planète, s'est éteint. Cette année, le Traité « Ciel ouvert », qui a contribué à renforcer la confiance et à garantir la transparence dans les décennies qui ont suivi la guerre froide, est menacé. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui expirera en février prochain, a très peu de chances d'être prorogé, à cause des positions divergentes des parties concernées. Il est utilisé comme

un outil politique et s'est écarté de son objectif initial de désarmement nucléaire.

Pour réaliser le désarmement nucléaire, les pays disposant des arsenaux nucléaires les plus importants doivent prendre l'initiative du démantèlement et retirer toutes les armes nucléaires déployées hors de leurs territoires. Le fait d'user du conflit et de la concurrence pour étendre son influence militaire et obtenir un avantage stratégique en Asie et dans les environs représente une menace de plus en plus sérieuse, qui entrave le développement pacifique des pays de la région.

Pendant ce temps, le Japon s'empresse de devenir une puissance militaire, en donnant à sa constitution actuelle une interprétation très large et en cherchant à accumuler des armes et à envoyer des troupes à l'étranger par-delà les limites de la légitime défense. Le comportement imprudent du Japon a logiquement suscité l'appréhension et la vigilance chez ses voisins.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souligne que toute tentative de déclencher une nouvelle guerre froide et une course mondiale aux armements ne saurait être tolérée, car elle fait affront à l'aspiration commune de l'humanité à un monde pacifique.

Cette année, même au beau milieu de l'agitation causée par la propagation de la pandémie, des actes d'hostilité non dissimulés menaçant la paix se sont poursuivis dans la moitié sud de la péninsule coréenne, notamment des exercices militaires conjoints de nature provocante et l'introduction continue de matériel militaire moderne en provenance de l'étranger.

Dans les circonstances actuelles, la garantie fondamentale de la sécurité et du développement à l'échelle nationale réside dans de solides capacités d'autodéfense. Nous disposons d'une force de dissuasion à des fins de légitime défense pour nous prémunir avec fiabilité de toute forme de forte pression, de menace militaire ou de chantage de la part de forces hostiles. Nous ne nous arrêterons pas, ne serait-ce qu'un instant, sur la voie qui mène au développement des capacités de défense les plus puissantes, ce que personne ne devrait oser défier.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée reste fidèle à son opposition aux armes biologiques et chimiques.

Nous sommes également opposés à une course aux armements dans l'espace, car nous pensons que

l'espace ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. Nous réaffirmons la nécessité de conclure rapidement un traité juridiquement contraignant interdisant la militarisation et l'armement de l'espace.

Pour terminer, je tiens à dire que la République populaire démocratique de Corée coopérera activement avec tous les pays amis dans un esprit de bonne volonté, conformément à notre détermination inébranlable à contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans le reste du monde.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :
Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Vous pouvez compter sur notre appui.

En complément de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2), les Pays-Bas souhaitent faire les observations suivantes à titre national.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde de plus en plus multipolaire, dans lequel des technologies nouvelles et de rupture émergent en continu. Ces nouveautés peuvent avoir des ramifications troublantes pour les conditions de sécurité internationales, également mises à mal par les vastes conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La communauté internationale et nos institutions ont su répondre au défi posé par la pandémie d'une manière que nous saluons.

Dans le même temps, cependant, le multilatéralisme et la non-prolifération, et le désarmement en particulier, ne doivent pas être victimes de la COVID-19. Il nous incombe toujours de fixer de nouveaux objectifs pour relever les défis actuels. L'an dernier, nous avons assisté à l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Cette année, le Plan d'action global commun avec l'Iran est soumis à une immense pression. La Convention sur les armes chimiques est mise à rude épreuve, car des armes chimiques sont employées par des acteurs étatiques et non étatiques, comme on l'a vu tout récemment dans le cas d'Alexei Navalny.

Ces défis, et d'autres, ne pourront être résolus que si nous utilisons l'outil le plus efficace dont nous disposons, à savoir la coopération multilatérale. La pandémie a démontré de façon encore plus éclatante que nous ne pourrions réussir qu'ensemble. Comme l'a souligné le Premier Ministre des Pays-Bas, Mark Rutte, dans son allocution devant l'Assemblée générale cette année, il faut que

« tous les pays assument leur responsabilité dans le bon fonctionnement du système multilatéral. Adoptent une approche constructive. Et [...] honorent les engagements qu'ils ont pris et respectent le droit international » (A/75/PV.10, *annexe V*).

Premièrement, je voudrais m'attarder sur un certain nombre de points concernant les armes de destruction massive.

Les Pays-Bas restent fermement attachés au renforcement et à l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous œuvrerons activement au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP dans le cadre de notre vice-présidence de la Conférence et de notre présidence de sa grande commission III.

Nous continuons également à nous mobiliser sur des questions qui concrétisent nos engagements dans le cadre du Traité, notamment le lancement immédiat de négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le perfectionnement de notions telles que la réduction du risque nucléaire et la vérification. Nous encourageons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à engager un dialogue réel et constructif sur ces questions.

Les Pays-Bas suivent de près le dialogue stratégique sur le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques), qui se tient à Vienne et à Helsinki entre les États-Unis et la Russie. Nous partageons la vision des États-Unis selon laquelle un accord plus ambitieux est nécessaire pour la stabilité stratégique future. La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est une première étape importante. Nous appelons toutes les parties concernées, en particulier la Russie et la Chine, à prendre part aux discussions dans ce sens.

La résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui consolide le Plan d'action global commun, fait aujourd'hui l'objet de pressions croissantes. Le programme nucléaire de l'Iran doit rester soumis à un contrôle international strict. Nous demandons à

toutes les parties restantes d'appliquer intégralement la résolution 2231 (2015).

Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter que la République populaire démocratique de Corée possède l'arme nucléaire. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne prendra pas de mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, la communauté internationale devra maintenir la pression sur ce pays, notamment en veillant à ce que tous les États Membres de l'ONU mettent intégralement et effectivement en œuvre les sanctions décrétées, tout en poursuivant le dialogue.

Nous devons défendre la norme mondiale prohibant l'emploi d'armes chimiques. Les Pays-Bas condamnent l'attaque récente contre Alexei Navalny au moyen d'un agent neurotoxique. Nous partageons la conclusion de l'Allemagne et de la France, selon laquelle il n'y a pas d'explication plausible, autre que l'implication et la responsabilité de la Russie, à l'empoisonnement de M. Navalny.

Nous condamnons la Syrie pour avoir utilisé des armes chimiques et l'exhortons à se conformer pleinement à la Convention sur les armes chimiques. Les Pays-Bas ont une confiance totale dans le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de son secrétariat technique.

En ce qui concerne les armes biologiques, la crise de la COVID-19 nous a clairement montré les graves dangers que recèlent les menaces biologiques. Les Pays-Bas déplorent le manque de contributions versées à la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes attachés au renforcement et à l'application de la Convention par des mesures de confiance et des évaluations par les pairs, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité biologiques dans le monde.

Deuxièmement, j'en viens aux nouvelles technologies. Le cyberspace, l'intelligence artificielle et les évolutions technologiques dans l'espace présentent de nombreux avantages tant pour la société que pour l'économie. Toutefois, ces technologies à double usage peuvent également mettre la sécurité en péril. Nous avons besoin d'une mobilisation collective pour réagir à ces évolutions dans le cyberspace, et les Pays-Bas sont fermement convaincus que la mise en œuvre et le respect du cadre normatif actuel sont les moyens les plus efficaces d'y parvenir. Les Pays-Bas appuient les initiatives multilatérales de lutte contre

les menaces en matière de cybersécurité que mènent le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

Nous avons besoin d'une approche pragmatique et inclusive qui permette aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée et à ceux du Groupe d'experts gouvernementaux de se compléter et se renforcer mutuellement. Le programme d'action récemment proposé pourrait ouvrir une voie prometteuse vers un processus permanent, adaptable et ouvert, qui ferait fond sur les conclusions des deux Groupes.

Les Pays-Bas réaffirment également le rôle essentiel du multilatéralisme concernant les systèmes d'armes létaux autonomes, en soulignant que des progrès satisfaisants ont été réalisés au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes en 2019. Dans la perspective de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra en 2021, les discussions doivent avancer afin que nous puissions continuer à faire des progrès sur certaines questions telles que l'interaction homme-machine.

Quant à l'espace, les Pays-Bas sont profondément préoccupés par le nombre croissant de menaces délibérées qui accompagnent les nouvelles approches du domaine spatial, notamment les systèmes basés au sol tels que les brouilleurs et les armes antisatellites à ascension directe, ainsi que les manipulations intentionnelles en orbite et autres opérations de proximité.

La coopération internationale en matière de sécurité spatiale est fondamentale, et nous devons veiller à ce que le double usage inhérent aux activités spatiales ne donne pas lieu à des accidents, des malentendus, des mauvaises communications ou des erreurs de calcul. Nous considérons que les mesures de transparence et de confiance dans ce domaine sont une première étape importante vers le renforcement du cadre normatif et juridique actuel.

Troisièmement, en ce qui concerne les armes classiques, le grand nombre de victimes qu'elles font devrait nous rappeler la nécessité d'une action collective. En tant que pays présidant la Convention sur certaines armes classiques, les Pays-Bas soulignent

que nous commémorons le quarantième anniversaire de la Convention et saisissent cette occasion pour inviter les États qui n'y sont pas encore parties à rejoindre cet instrument important.

Malgré les circonstances imposées par la COVID-19, il est impératif, selon les Pays-Bas, de continuer à partager nos points de vue et nos meilleures pratiques et à traiter des questions urgentes dans le cadre de la Convention, telles que la coopération en matière de lutte contre la menace des engins explosifs improvisés, au titre de son protocole II modifié, et l'élimination des restes explosifs de guerre, au titre du Protocole V.

Le nombre croissant de victimes des mines antipersonnel, en particulier des mines improvisées, nous rappelle que ces armes ne devraient jamais être utilisées, que ce soit par un acteur étatique ou non étatique. Les Pays-Bas appuient pleinement la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et nous contribuerons activement à son application, notamment avec le Plan d'action d'Oslo récemment adopté. Nous nous réjouissons d'assurer la présidence de la Convention en 2021, lorsque nous accueillerons aux Pays-Bas l'Assemblée des États parties.

Dans la perspective de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, cette année, les Pays-Bas insistent qu'il importe d'universaliser et d'appliquer cette convention. Seuls nos travaux au sein de la Convention nous permettront de faire respecter la norme interdisant l'emploi des sous-munitions.

Nous soulignons l'importance de l'application et de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité, seul instrument international juridiquement contraignant dont nous disposons pour réglementer le commerce des armes classiques. En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, les Pays-Bas appellent les États à prévenir, combattre et éliminer leur commerce illicite.

Enfin, nous devons œuvrer à améliorer et moderniser nos mécanismes de désarmement. Il est regrettable que la conférence qui a produit des traités multilatéraux de désarmement cruciaux n'ait pas réussi à entamer des négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, par exemple. Il en va de notre responsabilité commune de veiller au bon fonctionnement des mécanismes de désarmement. La

précarité financière des conventions de désarmement nous préoccupe beaucoup car, sans argent, il n'y a pas de réunions ni d'appui à la mise en œuvre. Nous exhortons tous les États à honorer leurs obligations financières à l'égard de ces instruments, en totalité et en temps voulu.

Pour terminer, les Pays-Bas sont foncièrement convaincus que la coopération multilatérale est indispensable pour relever efficacement les défis qui nous attendent. Nous ne devons pas considérer notre sécurité comme acquise. Dans le monde d'aujourd'hui, cela signifie qu'il faut demander de l'aide à d'autres pays, partager les informations et les connaissances dans un cadre multilatéral et entretenir un dialogue ouvert.

M. Valtýsson (Islande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux autres orateurs et de vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour votre élection. Je vous adresse tous mes vœux de réussite pour la présente session.

Ayant déjà prononcé une déclaration au nom des pays nordiques (voir A/C.1/75/PV.2), j'aimerais brièvement mettre l'accent sur quelques points clefs à titre national.

La crise en cours liée à la maladie à coronavirus nous rappelle avec force que les défis mondiaux requièrent une réponse mondiale, l'ouverture et la transparence. Nous espérons que cette expérience éclairera notre coopération pour combattre les tensions, la méfiance et le non-respect croissants, qui définissent de plus en plus le programme mondial de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Dans le domaine nucléaire, nous devons préserver certains des principaux accords multilatéraux et bilatéraux qui nous ont permis de sortir de la dispendieuse course aux armements de la guerre froide, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques), qui attendent tous deux d'être révisés.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP ayant été reportée, nous devrions mettre ce délai à profit pour mieux nous préparer et jeter des ponts. Le Traité reste efficace pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, tout en préservant les avantages de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins civiles. Nous devons aller de l'avant et consolider le troisième

pilier du Traité, à savoir le désarmement nucléaire. Il nous incombe à tous de fournir un effort supplémentaire pour mettre en application l'article VI.

Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques joue un rôle crucial dans la stabilité internationale, puisqu'il limite le nombre d'armes nucléaires stratégiques et met ainsi en place des mesures de confiance dans l'intérêt de tous. Nous appelons de nos vœux l'aboutissement heureux du dialogue entre les États-Unis et la Russie sur l'équilibre stratégique, y compris la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous encourageons en outre la Chine à se rapprocher de la Russie et des États-Unis au sujet de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement.

D'autres mécanismes et accords doivent être pleinement exploités, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, lequel prévoit un système de vérification qui favorise la confiance et la transparence et est largement soutenu par les Membres de l'ONU. Tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devraient le signer et le ratifier, en particulier ceux qui sont visés à l'annexe 2. L'Islande rappelle qu'elle est résolument favorable à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, afin de consolider les accords de non-prolifération existants.

Il est regrettable de constater la menace persistante que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la sécurité mondiale avec son programme nucléaire illégal, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée doit renouer avec des actions responsables, adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et revenir au TNP.

L'Islande est favorable au Plan d'action global commun, et nous exhortons l'Iran à se conformer pleinement à cet accord et à honorer ses engagements, en pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Alors que nous commémorens le soixante-quatrième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, nous devons travailler ensemble à l'avènement d'un monde libéré de la menace existentielle des armes nucléaires, en œuvrant en faveur du désarmement nucléaire sur la base d'une

approche progressive, mutuelle, équilibrée, vérifiable et irréversible.

La Convention sur les armes chimiques est actuellement mise à l'épreuve par la résurgence de l'emploi d'armes chimiques. Nous en avons un exemple en ce moment, avec l'empoisonnement d'un citoyen russe dans son propre pays, un événement tragique qui doit sans tarder faire l'objet d'une enquête approfondie. L'emploi d'armes chimiques est inacceptable, quel qu'en soit le lieu ou l'auteur. Tous ces incidents doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les auteurs de ces crimes odieux doivent être amenés à en répondre. À ce propos, l'Islande salue le rôle et les enquêtes dont s'acquitte l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques avec beaucoup d'intégrité et d'impartialité, et avec une expertise exceptionnelle.

Durant nos discussions concernant les armes de destruction massive, nous devons réaffirmer notre attachement à la Convention sur les armes biologiques, qui sera examinée l'an prochain. La nécessité de faire le bilan de son application est d'autant plus pressante face aux progrès rapides de la biotechnologie et à la pandémie actuelle.

En matière d'armes de destruction massive, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération revêtent une urgence indiscutable. Toutefois, il ne faut pas pour autant négliger les travaux dans les domaines du désarmement classique et des technologies d'armement en pleine expansion. Il est tout aussi crucial pour la sécurité mondiale et le développement durable de préserver et développer les traités et initiatives dans le domaine des armes classiques et de leur donner une portée universelle.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de nuire à la paix, au développement et aux droits humains. La mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est indispensable pour inverser cette tendance négative, qui nuit considérablement au développement durable. L'Islande salue également le rôle notable que ces instruments de maîtrise des armements jouent dans la prévention des violences fondées sur le genre en situation de conflit.

L'Islande se félicite des bons résultats obtenus à la Conférence des États parties chargée d'examiner la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel,

qui s'est tenue à Oslo l'année dernière à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité et au cours de laquelle l'objectif d'un monde exempt de mines terrestres d'ici 2025 a été consolidé par de solides mesures de mise en œuvre. Les efforts menés pour traiter le problème des armes explosives dans les zones peuplées, que l'Islande appuie fermement, constituent un autre pas important dans la bonne direction.

Ces derniers mois, alors que la plupart des sociétés vivaient en confinement, l'importance vitale des technologies de l'information et de la cybersécurité pour les personnes comme pour les États n'a plus fait aucun doute. Les faiblesses de nos systèmes nous rendent également plus vulnérables face aux comportements irresponsables, à la surveillance et aux attaques commises par des acteurs étatiques et non étatiques. Nous devons réorganiser de façon plus rationnelle et rassembler les différents groupes de travail des Nations Unies sur la cybersécurité et la stabilité, en nous appuyant sur les normes et cadres internationaux existants. Nous devons également étudier les meilleurs moyens de renforcer les capacités et de préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le domaine cybernétique.

Les nouveaux défis et les nouvelles frontières du désarmement, avec notamment l'intensification des activités dans l'espace et les armes létales autonomes, doivent être abordés de manière cohérente, sur la base du droit international ainsi que des normes et des conventions en vigueur. Il est inacceptable de traduire l'intérêt croissant que suscitent les activités dans l'espace par une course aux armements ou par un armement de l'espace.

Nous jugeons encourageants les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, et plus particulièrement son consensus sur les 11 principes directeurs. Nous espérons voir des résultats concrets fondés sur ces principes à temps pour la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, fin 2021.

Il est très préoccupant que bon nombre des traités qui constituent le dispositif mondial de désarmement fondé sur des règles, qui est complexe, soient soumis à de fortes contraintes financières. Nous exhortons tous les États à honorer leurs engagements financiers au titre des traités pertinents. L'investissement dans le désarmement, la maîtrise des armements et la

non-prolifération ne saurait être victime des incertitudes pesant actuellement sur la sécurité mondiale.

Le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies devrait être l'occasion de relancer le programme de désarmement de l'ONU. Nous avons clairement besoin de plus de ressources, d'idées originales et d'inclusion, notamment en veillant à ce que les femmes jouent un rôle actif, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans la maîtrise des armements et le désarmement, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de terminer en souhaitant à tout le monde une session productive et constructive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Puisque nous devons clôturer la séance d'aujourd'hui à 18 heures, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Conformément à la décision prise à la session d'organisation, la première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Le représentant des États-Unis, dans sa déclaration, vient de propager un virus politique à l'ONU en attaquant et en diffamant la Chine. C'est absolument inacceptable.

Nous adressons un message ferme aux États-Unis : rejeter la faute sur les autres ne leur permettra pas de masquer les erreurs qu'ils ont commises dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et cela ne dupera pas non plus la communauté internationale.

La Chine rejette catégoriquement les accusations sans fondement portées par le représentant des États-Unis contre les politiques de maîtrise des armements de la Chine. La Chine s'est toujours opposée à une course aux armements, tout en défendant le multilatéralisme, en s'acquittant des obligations qui lui incombent en vertu des traités et accords pertinents en matière de maîtrise des armements et en facilitant le dialogue et la coopération en matière de sécurité.

La contribution positive de la Chine à la sécurité internationale et au désarmement est largement reconnue. J'expliquerai en détail la position de la Chine au débat général qui aura lieu le 12 octobre.

Dans l'exercice du droit de réponse de la Chine, je n'ai qu'une seule chose à dire. Les États-Unis représentent la plus grande menace pour notre sécurité

et notre stabilité stratégiques. Pourquoi ? Voici 10 faits essentiels.

Premièrement, les États-Unis sont obnubilés par l'accroissement de leur puissance militaire. Ils sont toujours les premiers en matière de dépenses militaires. En 2019, leurs dépenses militaires se sont élevées à plus de 700 milliards de dollars, soit près de 40 % du total mondial et plus que celles des 10 pays suivants sur la liste réunis.

Deuxièmement, les États-Unis sont retombés dans une mentalité de guerre froide. Dans leur rapport sur la stratégie de sécurité nationale et leur révision de la doctrine nucléaire, ils ont ouvertement qualifié la Chine et la Russie d'adversaires stratégiques, exagérant les menaces extérieures et attisant les antagonismes entre les grandes puissances.

Troisièmement, les États-Unis pratiquent l'unilatéralisme. Ils se sont retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun, ont retiré leur signature du Traité sur le commerce des armes et se sont montrés hostiles à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, faisant ainsi montre de leur utilitarisme total à l'égard des traités et régimes bilatéraux et multilatéraux de maîtrise des armements.

Quatrièmement, les États-Unis cherchent à fuir leurs responsabilités. Ils modernisent leurs arsenaux nucléaires et abaissent le seuil de recours aux armes nucléaires. Ils font fi des responsabilités particulières qui leur incombent en matière de désarmement nucléaire sous couvert de prétendues négociations trilatérales et ont même récemment débattu de la reprise des essais nucléaires.

Cinquièmement, les États-Unis se livrent à des manœuvres politiques. Ils appliquent une politique de deux poids, deux mesures aux atteintes à la non-prolifération nucléaire, imposent des sanctions unilatérales et exploitent les zones de tensions, comme la question nucléaire iranienne et celle de la péninsule coréenne, pour servir leurs propres ambitions géopolitiques.

Sixièmement, les États-Unis perturbent l'équilibre stratégique des forces. Ils ont déployé des systèmes de défense antimissile en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Europe centrale et orientale. Ils prévoient également de déployer des missiles terrestres à moyenne portée en Asie, dans le Pacifique et en

Europe, afin de consolider leur présence militaire dans leur quête de domination totale.

Septièmement, les États-Unis bloquent la maîtrise des armes biologiques. Ils sont le seul pays à empêcher la reprise des négociations en vue d'un protocole incluant un régime de vérification pour renforcer la Convention sur les armes biologiques, ce qui entrave l'action internationale visant à vérifier les activités biologiques. Ils sont désormais un obstacle à la maîtrise multilatérale des armes biologiques.

Huitièmement, les États-Unis retardent la destruction des armes chimiques. Seul État partie à la Convention sur les armes chimiques encore en possession d'armes chimiques, ils ont repoussé à plusieurs reprises le délai fixé pour la destruction de leurs armes chimiques.

Neuvièmement, les États-Unis relancent leur programme de « guerre des étoiles ». Ils ont créé une force spatiale, rétabli un commandement spatial et accéléré les essais d'armes et les exercices militaires dans l'espace. Ces actes compromettent la sécurité de l'espace et portent gravement atteinte au principe de l'utilisation pacifique de l'espace.

Dixièmement, les États-Unis sont en train de bâtir un empire du piratage. Ils se livrent à des cyberattaques massives et à des activités de surveillance par le biais de programmes tels que PRISM. Ils renforcent de surcroît leurs capacités de cyberguerre en vue de dominer le cyberspace.

Ces 10 points donnent un aperçu de l'attitude négative des États-Unis en matière de sécurité internationale et de désarmement. Si j'en avais le temps, je pourrais certainement fournir d'autres exemples.

La maîtrise des armements et le désarmement multilatéraux ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales et sur le bien-être de tous les pays. L'unilatéralisme, l'exceptionnalisme et l'intimidation ne nous mèneront nulle part. En tant que première puissance militaire disposant des armes les plus sophistiquées au monde, les États-Unis ont une responsabilité particulière et principale en matière de maîtrise des armements et de désarmement. La politique de « l'Amérique en premier » devrait être mise en rapport avec « la conformité en premier », « le désarmement en premier », et « le démantèlement en premier ».

Nous espérons que les États-Unis travailleront ouvertement, avec franchise et de façon transparente

avec toutes les parties à la Première Commission pour assurer le succès de la présente session, faciliter le processus de désarmement et maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole pour exercer son droit de réponse à la suite des déclarations faites par les représentants des pays européens, de la Corée du Sud et d'autres pays. Ma délégation rejette catégoriquement ces déclarations, qui ont des motivations politiques et sont partiales.

Comme nous l'avons clairement indiqué, nos capacités nationales d'autodéfense sont une force de dissuasion servant à assurer de manière fiable la sécurité et l'avenir de notre État et de notre peuple en réponse aux menaces et aux chantages nucléaires extérieurs toujours plus nombreux. Grâce à notre force dissuasive d'autodéfense fiable et efficace, il n'y aura plus de guerre dans la péninsule coréenne et la sécurité et l'avenir de notre État seront assurés en permanence.

Notre force dissuasive d'autodéfense ne représente aucune menace tant que des provocations armées empiétant sur notre souveraineté ne sont pas commises, que nos droits sont respectés et que les forces qui s'opposent à nous s'abstiennent de toute intimidation et de tout chantage au service d'une politique hostile à la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée est une nation éprise de paix qui, du point de vue historique, n'a jamais lancé la moindre pierre sur un sol étranger. En outre, notre force dissuasive d'autodéfense ne pourrait jamais constituer une menace pour les pays européens, qui se trouvent à l'autre bout du monde. Au lieu de réclamer à cor et à cri un monde libéré des menaces nucléaires ou le démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire nord-coréen, ces pays seraient bien avisés de privilégier une approche objective et impartiale et un éclairage correct de la nature de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Notre position est claire : la République populaire démocratique de Corée ne cessera pas un seul instant d'accroître régulièrement ses capacités de défense nationale en réponse à l'intensification de la pression et des menaces militaires. La Corée du Sud devrait immédiatement mettre un terme à tous les exercices militaires conjoints et à l'importation d'armements sophistiqués, qui aggravent la situation, et devrait plutôt

aborder toutes les questions sous l'angle de la défense nationale. User de la diplomatie à des fins de provocation tout en plaidant la cause de la péninsule coréenne ne mènera nulle part.

M. Shibuya (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer notre droit de réponse à la suite de la déclaration du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée.

Les affirmations concernant le Japon sont sans fondement. Le Japon suit un précepte fondamental, qui consiste à mener une politique exclusivement axée sur la défense, conformément à sa constitution. Le Japon ne changera jamais le cap qu'il a choisi en tant que nation pacifique.

Le Japon et la République populaire démocratique de Corée devraient travailler ensemble pour apporter la paix en Asie du Nord-Est en surmontant leur méfiance mutuelle et en approfondissant leur coopération.

M. Knight (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref.

Au sujet de la maladie à coronavirus (COVID-19), je dirais que Beijing a eu l'occasion d'être chef de file de la lutte contre le virus, mais a échoué. Le monde doit maintenant composer avec cet échec.

Les États-Unis s'acquittent de leurs obligations. Nous sommes transparents ; ce n'est pas le cas de la Chine. Nous respectons nos obligations en matière de désarmement nucléaire ; ce n'est pas le cas de la Chine. Nous faisons preuve de bonne foi ; ce n'est pas le cas de la Chine. Nous ne nous livrons pas à l'intimidation, mais c'est ce que fait la Chine. Demandez donc à ses voisins.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse pour la deuxième fois en réaction à la déclaration faite par le représentant du Japon.

Le Japon doit garder à l'esprit qu'il a la responsabilité historique de présenter des excuses sincères et de verser des indemnités pour les crimes de la pire espèce qu'il a commis contre l'humanité. Il doit agir immédiatement pour faire table rase du passé au plus tôt. Il doit également abandonner, sans délai, son projet agressif d'accumuler des armes et son désir expansionniste, qui nuisent à la paix et à la sécurité dans la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : En réponse à la déclaration du représentant des États-Unis,

je tiens à souligner que, depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement chinois a pris des mesures très strictes pour endiguer la pandémie, ce qui a été très utile au monde entier. Notre réussite est reconnue par la communauté internationale.

Quant à l'efficacité des États-Unis dans la lutte contre la pandémie, tous les représentants ici présents vivent aux États-Unis, à New York, et je suis sûr qu'ils se sont déjà fait leur propre analyse. Je ne crois pas avoir besoin de m'étendre davantage sur la question.

Dans ma première déclaration au titre du droit de réponse, j'ai énuméré 10 faits essentiels sur les États-Unis, qui sont une menace pour la paix et la sécurité internationales. J'espère qu'ils apporteront une réponse écrite à ces éléments afin que tout le monde sache la vérité. Répéter 1 000 fois un mensonge n'en fait pas une vérité. J'espère que les États-Unis s'en souviendront.

M. Shibuya (Japon) (*parle en anglais*) : En réponse à la deuxième déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée dans l'exercice de son droit de réponse, je ne vais pas répéter mes observations précédentes ni aborder tous les points qui ont été soulevés.

Une fois encore, les affirmations concernant le Japon sont sans fondement. Je voudrais rappeler aux États Membres les efforts sincères et humbles que déploie depuis de nombreuses décennies le Japon pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la prospérité internationales. Je voudrais inviter une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à faire sienne cette approche coopérative et à collaborer avec nous à la perspective d'un avenir radieux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti.

Avant de lever la séance, je rappelle une fois de plus aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sera close le lundi 12 octobre à 18 heures. Toutes les délégations qui ont l'intention de prendre la parole doivent veiller à s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

La prochaine séance de la Première Commission aura lieu lundi 12 octobre à 10 heures précises, dans cette salle, afin de poursuivre le débat général, et je prie toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions mener à bien nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 17 h 50.